



LES CAHIERS DE RECHERCHE EN EDUCATION ET FORMATION

Espace local et choix du lieu de scolarisation dans l'enseignement fondamental

Le cas de trois espaces locaux urbains en Communauté française de Belgique

Bernard Delvaux *, Thérèse-Marie Bouchat ** et Geneviève Hindryckx ***

N° 64 • Août 2008 •







Les Cahiers de Recherche en Éducation et Formation - n° 64 - août 2008

L'éducation et la formation constituent des enjeux fondamentaux pour la société contemporaine. Deux équipes de recherche à l'UCL se préoccupent de ces questions : le Groupe interfacultaire de recherche sur les systèmes d'éducation et de formation (GIRSEF) et la Chaire UNESCO de pédagogie universitaire (CPU).

Le GIRSEF est un groupe de recherche pluridisciplinaire fondé en 1998 afin d'étudier les systèmes d'éducation et de formation, réunissant des sociologues, économistes, psychologues et psychopédagogues. L'attention est portée notamment sur l'évaluation des résultats des systèmes éducatifs en termes d'équité et d'efficacité, sur leurs modes de fonctionnement et de régulation, sur les politiques publiques à leur endroit, les logiques des acteurs principaux ou encore sur le fonctionnement local des organisations de formation et l'engagement et la motivation des apprenants. Sur le plan empirique, ses recherches portent essentiellement sur le niveau primaire et secondaire d'enseignement, mais aussi sur l'enseignement supérieur et la formation d'adultes.

La Chaire de Pédagogie Universitaire (CPU) a été créée en mai 2001 et a reçu le label de Chaire UNESCO en septembre 2002. Elle assure également le secrétariat et la coordination du Réseau Européen de Recherche et d'Innovation en Enseignement Supérieur (RERIES), réseau européen des chaires Unesco sur l'Enseignement supérieur. Elle a pour mission de contribuer à la promotion de la qualité de la pédagogie universitaire à l'UCL, en contribuant à la fois à la recherche dans ce domaine et en coordonnant une formation diplômante en pédagogie universitaire (Master complémentaire en pédagogie universitaire et de l'enseignement supérieur).

Chacun des cahiers de la série, depuis le premier numéro, peut être téléchargé gratuitement depuis le site d'I6doc (www.i6doc.com/girsef).

Responsable de la publication : Mariane Frenay Secrétariat de rédaction : Dominique Demey



^{*} Bernard Delvaux est sociologue et chercheur au Girsef (UCL).

^{**} Thérèse-Marie Bouchat est sociologue. Elle a participé, au sein du Cerisis-UCL, à la recherche ayant servi de base à ce texte.

^{***} Geneviève Hindryckx est pédagogue et chercheuse à l'unité d'analyse des Systèmes et des Pratiques d'enseignement (ULg).



Table des matières

Introduc	tion	4
1. 1. 1.	espace local de Molenbeek et de Koekelberg 1. Contexte 2. Choix d'école 3. Écoles et territoires 4. Mobilité des élèves	6 7 8 11 11
2. 2. 2.	espace local de Verviers et Dison 1. Contexte 2. Choix d'école 3. Ecoles et territoires 4. Mobilité des élèves	15 15 17 18 20
3. 3. 3.	espace local de Charleroi Ouest et de Fontaine-l'Evêque 1. Contexte 2. Choix d'école 3. Ecoles et territoires 4. Mobilité des élèves	24 24 26 29 29
4.	nthèse 1. Caractéristiques des espaces locaux d'interdépendance 2. Choix d'école et mobilité 3. Constats et politique scolaire	34 34 36 37





Résumé

La mobilité scolaire (autrement dit les changements d'école en cours de scolarité) est assez mal connue dans l'enseignement fondamental de la Communauté française de Belgique. Cette étude remédie partiellement à ce manque en travaillant à une échelle locale afin de saisir l'interrelation complexe de nombreux facteurs et d'examiner le poids des spécificités locales sur les phénomènes observés. Trois terrains ont été délimités : un dans l'agglomération bruxelloise, un dans la région de Verviers et un autre dans la région de Charleroi. L'analyse de ces trois espaces qui tous comportent des poches de pauvreté, repose essentiellement sur des données statistiques, complétées par des entretiens avec 12 directeurs d'écoles en discrimination positive et 13 acteurs intermédiaires. Chaque espace est analysé selon un plan identique comportant quatre points : contexte global et offre scolaire, choix d'école faits par les familles, aires de recrutement des écoles, mobilité scolaire. Une synthèse transversale des résultats est ensuite présentée. On y constate notamment que, dans les trois espaces étudiés, où l'offre est assez dense, les familles font usage de la liberté de choix que leur octroie la législation belge. On y observe également que des familles subissant la ségrégation résidentielle mettent en place des stratégies de sortie au moins partielle de la ségrégation scolaire, tandis que d'autres, même si elles changent d'école, demeurent prisonnières d'une sorte de nasse dont il leur est très malaisé de sortir.

Mots-clés: mobilité scolaire, enseignement fondamental, Communauté française de Belgique, discrimination positive, espace local d'interdépendance, choix d'école, marché scolaire

Introduction

En Belgique francophone, où les familles disposent de la liberté de choix de l'école, on entend fréquemment affirmer que, dans l'enseignement fondamental, les familles choisissent massivement l'école de proximité. On en déduit souvent que la ségrégation scolaire est le reflet de la ségrégation résidentielle. Nous avons déjà eu l'occasion de nuancer ces propos en nous basant sur des données statistiques qui témoignent de la grande diversité des choix d'école opérés par des familles résidant dans un même quartier (Delvaux, 2005). Il est également habituel de mettre en évidence les trajectoires de relégation, qui

amènent nombre d'élèves à commencer leur carrière dans des établissements plutôt réputés puis à migrer, en raison de leurs échecs scolaires, dans des établissements moins cotés. Ces affirmations valent pour l'enseignement secondaire (Joseph et Delvaux, 2005; Ministère de la Communauté française, 2007). Mais nous avons montré qu'elles ne peuvent être étendues sans nuance à l'enseignement fondamental, où les trajectoires « ascendantes » sont nettement plus fréquentes que dans l'enseignement secondaire (Bouchat et al., 2008).

¹ Convention de recherche « Effets de système des politiques de discrimination positive dans l'enseignement fondamental » signée le 27 mai 2004 par le Ministre de l'Enfance, Jean-Marc Nollet. Cette recherche a été menée conjointement par le Cerisis-UCL (Centre de Recherche Interdisciplinaire pour la Solidarité et l'Innovation Sociale) et le SPE-ULg (Service de Pédagogie Expérimentale). L'ensemble des résultats de cette recherche est présenté dans le rapport final de la recherche (Bouchat *et al.*, 2005).





Ces constats nous ont amenés à pousser plus avant l'analyse des choix et changements d'école dans l'enseignement fondamental. Dans le cadre d'une recherche financée par la Communauté française¹, nous avons travaillé à une échelle locale afin de saisir l'interrelation complexe de nombreux facteurs et d'examiner si des spécificités locales ne pèsent pas sur les phénomènes observés. Contexte démographique et social, topographie et moyens de transport, nature de l'offre à un moment donné sont en effet autant d'éléments susceptibles d'influencer les choix d'école, la mobilité scolaire ou la différenciation des publics d'école.

Nous basant sur le concept d'espace local d'interdépendance (Delvaux, 2005), nous avons délimité a priori trois espaces locaux : ceux de Molenbeek et Koekelberg dans l'agglomération bruxelloise, de Verviers et Dison dans la province de Liège, de Charleroi Ouest et de Fontaine-l'Evêque dans la province du Hainaut. Notre principal objectif étant de décrire dans quelle mesure, et par quels processus, la ségrégation résidentielle déteignait sur la ségrégation scolaire, nous avons choisi des espaces ayant en commun une proportion significative de population défavorisée et d'écoles en discrimination positive². Ces espaces se différencient néanmoins sur d'autres plans : leur degré d'urbanisation, la part relative de quartiers défavorisés, la proportion d'étrangers, la présence de centres d'accueil pour réfugiés, la densité de l'offre scolaire, la structuration des transports en commun, la proportion d'écoles en discrimination positive, l'évolution démographique,... tous facteurs susceptibles de générer des variations ou des exceptions au schéma des flux observé à l'échelle de la Communauté française.

L'analyse repose essentiellement sur des données statistiques. Celles-ci sont complétées par des entre-

tiens avec 12 directeurs d'écoles en discrimination positive (4 dans chaque espace local) et 13 acteurs « intermédiaires » (inspecteurs, directeurs de centres psycho-médico-sociaux, responsables de cellules pédagogiques communales, de centres d'accueil pour demandeurs d'asile, de homes pour enfants...). Les données quantitatives proviennent d'un fichier de la Communauté française où sont enregistrées pour chacun des élèves de l'enseignement fondamental et secondaire certaines de leurs caractéristiques extrascolaires (date de naissance, sexe, nationalité, quartier de résidence) ainsi que leur position dans le système scolaire (année d'étude et implantation) en janvier des années 2002, 2003 et 2004.

L'une des principales limites de cette base de données tient au fait qu'elle ne donne pas d'information sur les caractéristiques socio-économiques de chaque famille, mais seulement sur le niveau socioéconomique moyen de son quartier de résidence. Celui-ci est défini par un indice synthétique résumant 11 variables³. La valeur de cet indice s'échelonne de - 3,9 à 3,5. Un indice moyen est également calculé pour les implantations scolaires. Il équivaut à la moyenne des indices du quartier de résidence des élèves de l'implantation. Pour les implantations de l'enseignement fondamental, l'indice varie entre -2,34 et 1,67. Dans les deux cas, la distribution est d'allure normale, comme le montre le graphique 1. Elle est plus resserrée dans le cas des implantations car aucune d'entre elles n'est exclusivement composée d'élèves venant des quartiers les plus défavorisés ou, au contraire, des quartiers les plus favorisés.

Pour rendre compte de la richesse et de la complexité des processus, mais aussi pour rendre possible certaines comparaisons entre les trois espaces, nous suivrons pour chacun un plan identique⁴, commençant par décrire le contexte global et l'offre scolaire, avant

girsef

² En Communauté française, les écoles accueillant les élèves les plus défavorisés reçoivent des ressources financières et humaines complémentaires. Elles sont sélectionnées sur la base des caractéristiques socio-économiques des quartiers de résidence de leurs élèves. Ces écoles accueillent environ 12 % des élèves de l'enseignement obligatoire.

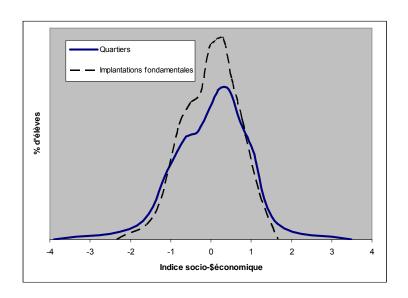
³ Deux de ces variables concernent les revenus, deux l'emploi et le chômage, deux les professions, deux les logements, deux les diplômes et une les revenus d'intégration (Demeuse *et al.*, 2002).

⁴ Nous remercions Vincent Dupriez pour son travail de relecture et ses conseils.



d'aborder les interrelations entre familles et écoles. Celles-ci seront traitées en prenant le point de vue des familles (pour étudier les choix d'école) puis le point de vue des écoles (pour analyser leur aire de recrutement et leur public). Nous nous intéresserons enfin à la mobilité scolaire. Après avoir étudié chacun des trois espaces selon ce même schéma, nous présenterons une synthèse transversale des résultats.

Graphique 1 : Distribution des élèves de la Communauté française selon l'indice socio-économique moyen de leur quartier de résidence et de l'implantation d'enseignement fondamental qu'ils fréquentent (janvier 2006)



1. L'espace local de Molenbeek et de Koekelberg

Molenbeek et Koekelberg sont deux communes situées dans la partie Nord-Ouest de la région bruxelloise. Elles sont bordées par d'autres communes ou localités bruxelloises, mais aussi par la commune flamande de Dilbeek. Cette proximité avec la Flandre implique la présence d'écoles néerlandophones, minoritaires à Molenbeek et Koekelberg, mais nettement plus nombreuses dans les zones limitrophe⁵. Les deux communes, très différentes en taille, comptent ensemble près de 100.000 habitants, soit près de 10 % de la population bruxelloise.

⁵ On compte 3 écoles fondamentales ordinaires à Koekelberg, et 54 dans les communes et localités bruxelloises limitrophes (Anderlecht, Bruxelles-centre, Bruxelles-Laeken, Jette, Ganshoren Berchem-Sainte-Agathe). Les données statistiques traitées dans le cadre de notre étude n'incluent pas ces écoles néerlandophones.





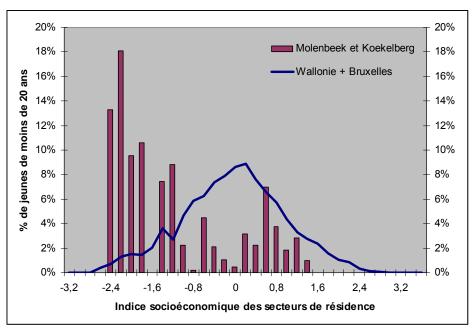
1.1 Contexte

En 2005, 24,5 % des habitants de Molenbeek et Koekelberg étaient de nationalité étrangère⁶, soit un peu moins que la moyenne régionale (26,5 %). La majorité de ces étrangers étaient Marocains. La partie Est de Molenbeek (dénommée le « bas Molenbeek ») est l'un des plus larges ensembles de quartiers très défavorisés de la région. Il est lui-même situé dans un ensemble plus large de quartiers défavorisés qui s'étend vers le Sud, l'Est et le Nord. La partie Ouest du territoire étudié (Koekelberg et le « haut » Molenbeek) est composée de quartiers plus favorisés. Berchem-Sainte-Agathe et Ganshoren, qui jouxtent cet ensemble, sont des communes plus favorisées encore, où l'offre scolaire est davantage

néerlandophone que francophone (9 écoles primaires flamandes pour 7 francophones).

Ces constats reflètent un phénomène de ségrégation résidentielle à plus large échelle. Une large bande de quartiers défavorisés, désignée fréquemment par l'expression de « banane ou croissant de pauvreté », traverse en effet Bruxelles du Sud-Ouest au Nord-Est en passant par les quartiers Ouest du centre de Bruxelles. Un vaste ensemble de quartiers plus favorisés se situe à l'Est de cette zone, tandis qu'un ensemble moins étendu prend place à l'Ouest. La portion Est de Molenbeek est partie intégrante du « croissant de pauvreté », tandis qu'une partie de Koekelberg et la partie Ouest de la commune de Molenbeek appartiennent à la zone Ouest plus favorisée.

Graphique 2 : Répartition des jeunes de moins de 20 ans selon l'indice socio-économique de leur quartier de résidence. Comparaison de la situation de Molenbeek et Koekelberg avec celle de la Communauté française



Note : le nombre de jeunes de moins de 20 ans a été calculé en 1999. Les indices socio-économiques des secteurs sont ceux calculés en 2002 pour les discriminations positives. Les intervalles de classe sont égaux à 0,4 point de cet indice.

Page 7

⁶ Si l'on totalise les étrangers et ceux d'origine étrangère, les chiffres sont nettement plus importants. Willaert et Deboosere (2005) estiment qu'il y avait en 2001, dans la région bruxelloise, 260.623 étrangers et 190.510 personnes d'origine étrangère.



En dépit du fait qu'elles comptent certains quartiers plus favorisés, les communes de Koekelberg et de Molenbeek présentent ensemble un profil nettement plus défavorisé que la moyenne francophone. Comme l'indique le graphique 2, 52 % des jeunes de moins de 20 ans habitaient des quartiers dont l'indice socio-économique synthétique était inférieur à –1,5, ce qui n'était le cas que de 6 % des jeunes francophones et de 20 % des jeunes bruxellois. Mais la distribution bi-modale des quartiers étudiés indique clairement la présence d'une ségrégation résidentielle : les quartiers affichant un indice supérieur à 0, situés à l'Ouest du territoire, se distinguent nettement des quartiers majoritairement défavorisés.

L'évolution démographique des deux communes est favorable pour les classes d'âges concernées par l'enseignement fondamental⁷, ce qui place les écoles dans une situation relativement confortable en termes de recrutement. L'offre d'enseignement est dense puisque 16 implantations du primaire ordinaire se situent dans un rayon de 1.200 mètres autour de l'implantation centrale. L'offre est par ailleurs diversifiée en termes de réseau d'enseignement mais aussi de niveau socio-économique de la population accueillie. Ce niveau, du fait d'un lien étroit entre le positionnement géographique des écoles et la nature de leur public, décroît à mesure qu'on passe du Nord-Ouest au Sud-Est.

1.2 Choix d'école

Dans cette zone caractérisée par une offre scolaire dense et par un réseau serré de transports en commun, les élèves sont nombreux à ne pas fréquenter l'école la plus proche. Ce constat vaut également pour les quartiers les plus défavorisés. Dans l'un de

ceux-ci, situé au centre de l'espace étudié et ne faisant nullement figure d'exception, seuls 29 % des 482 enfants inscrits dans une école fondamentale francophone fréquentaient l'implantation située dans leur quartier de résidence tandis que 12 % fréquentaient les deux écoles situées dans les quartiers contigus. Les 59 % restants étaient inscrits dans des écoles plus éloignées. Au total, 89 implantations fondamentales francophones différentes accueillaient un ou plusieurs des 482 élèves du quartier. Cet exemple, comme beaucoup d'autres, montre combien les choix des familles sont diversifiés même dans les quartiers défavorisés. Le nombre d'écoles différentes choisies par les habitants d'un même quartier grimpe d'ailleurs, à Koekelberg et Molenbeek, jusqu'à 111, tandis que l'école la plus attractive pour un quartier donné accueille au mieux 55 % des jeunes de ce quartier⁸.

Du fait de cette diversité des choix, les flux d'élèves franchissent les frontières entre communes. Ainsi, les flux entre les deux communes étudiées sont loin d'être négligeables : 8,1 % des enfants de Molenbeek fréquentent des écoles fondamentales francophones de Koekelberg et 16,9 % des enfants de Koekelberg font le chemin inverse. Mais l'interdépendance ne se limite pas aux deux communes étudiées. Une part significative des élèves résidant dans ces communes se scolarise en effet en dehors d'elles. Comme l'indique le tableau 2, plus d'un quart des élèves de l'enseignement fondamental résidant dans ces deux communes et scolarisés dans une école de la Communauté était inscrit dans les communes ou localités directement limitrophes, tandis que plus de 6 % étaient scolarisés au-delà. Koekelberg est davantage dépendante que Molenbeek de cette offre scolaire externe⁹.

⁹ Globalement, Bruxelles-centre est la commune limitrophe la plus attractive puisqu'elle accueille 6,8 % des enfants des deux communes. Viennent ensuite Jette (5,7 %), Anderlecht (5 %) et Ganshoren (4,9 %).



Page 8

⁷ Entre 1991 et 1996, le nombre de jeunes de 3 à 11 ans résidant dans les deux communes est resté stable (autour de 10.500). Depuis lors, il n'a cessé de croître, atteignant 12.187 unités en 2004.

⁸ Ces observations rejoignent celles effectuées lors d'analyses portant sur l'ensemble de la Communauté (Delvaux, 2005) et s'intéressant elles aussi au nombre d'écoles différentes choisies par les élèves résidant dans un même secteur statistique ainsi qu'à la concentration de ce public dans les écoles les plus fréquentées. Cette étude soulignait d'ailleurs que la dispersion de la fréquentation n'était pas corrélée au niveau socio-économique du quartier, autrement dit que la dispersion des choix était aussi forte dans les quartiers défavorisés que dans les quartiers favorisés.



Tableau 2 : Ventilation des élèves résidant à Molenbeek et Koekelberg selon l'espace où ils sont scolarisés (janvier 2004).

Commune de résidence	Lieu de scolarisation					
residence	Dans l'une des deux communes	Dans les localités limitrophes ¹⁰	Au-delà	Total		
Molenbeek	67,6%	26,2%	6,2%	100,0%		
Koekelberg	58,3%	33,1%	8,5%	100,0%		
Ensemble	66,2%	27,3%	6,5%	100,0%		

Note : Chiffres ne tenant compte que de la population fréquentant une école fondamentale organisée ou subventionnée par la Communauté française

Ceux qui scolarisent leurs enfants hors de l'espace local choisissent des écoles dont le public est en moyenne plus favorisé. Comme l'indique le tableau 3, l'indice moyen des implantations fréquentées est en effet d'autant plus élevé qu'on s'éloigne de l'es-

pace de résidence. Entre les implantations situées dans les deux communes et les implantations situées au-delà des communes limitrophes, l'écart est supérieur à un point d'indice, sur une échelle de 4.

Tableau 3 : Indice socio-économique moyen des implantations fréquentées, selon la localité de résidence et l'espace de scolarisation (janvier 2004).

	Lieu de scolarisation					
Lieu de résidence	Dans l'une des deux communes	Dans les localités limitrophes	Au-delà			
Molenbeek	-0,825	-0,495	0,225			
Koekelberg	-0,739	-0,043	0,284			
Ensemble	-0,811	-0,412	0,237			

Note : Compte non tenu des écoles d'enseignement spécialisé. Les indices sont ceux de 2002. Les chiffres ne tiennent compte que de la population fréquentant une école fondamentale organisée ou subventionnée par la Communauté française.

Qui sont ces familles choisissant un lieu de scolarisation éloigné de leur domicile ? Elles sont issues de quartiers en moyenne un peu plus favorisés que celles qui ne font pas un tel choix. Comme l'indique le tableau 4, pour Molenbeek, l'indice socio-écono-

mique moyen du quartier de résidence croît à mesure que le lieu de scolarisation est plus éloigné. Mais les différences entre ces indices sont faibles et, pour Koekelberg, les variations sont en partie inverses à celles attendues.



¹⁰ Anderlecht, Bruxelles-centre, Laeken, Jette, Berchem et Ganshoren



Tableau 4 : Indice socio-économique moyen des quartiers de résidence, selon la localité de résidence et l'espace de scolarisation (janvier 2004)

	Lieu de scolarisation					
Lieu de résidence	Dans l'une des deux communes	Dans les localités limitrophes	Au-delà			
Molenbeek	-1,175	-1,143	-1,091			
Koekelberg	-0,299	-0,125	-0,325			
Ensemble	-1,038	-0,961	-0,941			

Note : Compte non tenu des écoles d'enseignement spécialisé. Les indices sont ceux de 2002. Les chiffres ne tiennent compte que de la population fréquentant une école fondamentale organisée ou subventionnée par la Communauté française.

Il apparaît donc qu'une proportion significative de familles résidant dans des quartiers défavorisés ne se contente pas de l'offre scolaire locale et va chercher ailleurs des écoles souvent composées de publics moins défavorisés. Ainsi, 29,4 % des enfants résidant dans les quartiers de Molenbeek et Koekelberg ayant un indice synthétique inférieur à -1 accèdent à une école dont l'indice moyen est supérieur à 0. Seuls 10 % de ces jeunes ont trouvé une telle école dans les deux communes étudiées. L'accroissement de la distance entre maison et école va donc souvent de pair avec un accès à une école plus favorisée : 30,5 % des jeunes de ces quartiers pauvres scolarisés dans les localités frontalières accèdent à des écoles dont l'indice est supérieur à 0 ; ce taux passe à 49,5 % quand on considère les jeunes scolarisés au-delà de cette zone frontalière.

Dans l'espace étudié, la domiciliation dans un quartier défavorisé ne signifie donc pas automatiquement une scolarisation dans une école défavorisée, même si toutes les écoles les plus proches sont de ce type. Des familles subissant la ségrégation au plan résidentiel peuvent, au moins partiellement et temporairement, dépasser sur le plan scolaire la fatalité de la ségrégation. Qui sont-elles ? Les statistiques ne permettent pas de le dire puisque le niveau socioéconomique de la famille est caractérisé par l'indice du quartier. On peut juste supposer que les familles

les plus favorisées de ces quartiers (sur le plan du diplôme, des revenus, du logement ou de l'emploi) décident plus souvent que les autres de chercher une école plus favorisée et extérieure au quartier. Il est possible que des migrations concernent aussi des familles qui ne sont pas plus favorisées que les autres au vu des variables citées ci-dessus. Il s'agirait alors de familles socio-économiquement défavorisées misant sur une promotion sociale par l'école et estimant que cette promotion passe par un accès à une école composée de publics plus favorisés, même si cela implique des déplacements. Une part de ces familles fait le choix de cette migration dès le début de la scolarité, mais d'autres, comme on le verra par la suite grâce à l'analyse des changements d'école, décident plus tard d'opter pour cette migration scolaire non accompagnée d'une migration résidentielle.

Bien qu'elles ne permettent pas de tout éclairer, les données présentées ci-dessus montrent combien, au moins pour cet espace local, l'interprétation classique liant étroitement lieu de scolarisation et lieu de résidence mérite d'être complexifiée. La déconnexion des deux lieux est pratiquée par une part non négligeable des familles, y compris au niveau de l'enseignement fondamental et y compris dans les quartiers défavorisés. Dans certains cas, cette déconnexion témoigne de la recherche d'une réponse à la ségrégation subie au plan résidentiel.





Une nuance doit cependant être apportée. Des différences perceptibles existent selon la commune de scolarisation. Ainsi, Bruxelles-centre est fréquenté par des familles issues de quartiers en moyenne plus défavorisés et fréquentant des implantations en moyenne plus défavorisées que celles de leur commune de résidence. Cette commune apparaît dès lors comme un lieu de relégation de la population la plus défavorisée. A l'inverse, Berchem ou Ganshoren apparaissent être des lieux de promotion.

1.3 Écoles et territoires

Les choix d'école opérés par les familles ont des répercussions sur les écoles. Nombre d'écoles ont un recrutement non limité au quartier, contrairement à l'image souvent véhiculée, y compris par les directions de ces écoles. Globalement, les écoles fondamentales ordinaires de Molenbeek recrutent 76,6 % de leurs élèves dans les communes de Molenbeek et Koekelberg, 14 % dans les communes frontalières et 9,5 % au-delà. Les réalités varient cependant d'une école à l'autre. L'une des implantations de l'espace recrute majoritairement dans un rayon fort proche. Cette école, située au bord d'un vaste quartier non habité recrute 26 % des élèves dans son quartier d'implantation et 36 % dans les guartiers adjacents. Les 7 autres quartiers situés juste au-delà représentent 21 autres pour cent de son public. Cela signifie que cette école recrute 17 % de son public au-delà de ce périmètre. Au total, 34 quartiers différents alimentent cette implantation, parfois en lui envoyant seulement un élève. D'autres implantations ont un recrutement nettement plus dispersé. Ainsi l'école affichant l'indice socio-économique le plus favorable recrute dans 60 quartiers différents, soit près du double de l'implantation précédente. Le quartier d'implantation et les quartiers directement adjacents ne fournissent que 20 % des effectifs de l'école et les quartiers formant la couronne suivante en fournissent 20 autres pour cent.

Les écoles épousent assez fidèlement le profil socioéconomique des quartiers dans lesquels elles sont implantées. Sur l'ensemble des écoles des communes de Koekelberg et Molenbeek, 13 sont en discrimination positive (sur la base de l'indice de 2002) et, parmi elles, 4 sont sous l'indice -2, c'est-à-dire parmi les plus défavorisées. On remarque cependant qu'à l'exception d'une seule, toutes les implantations situées dans les quartiers les plus défavorisés affichent un indice quasi équivalent à celui de leur quartier, tandis que les écoles plus favorisées (dont l'indice est supérieur à -0,5) affichent, à l'exception de deux cas, des indices assez sensiblement inférieurs à ceux de leur quartier d'implantation. Cette asymétrie est un indicateur supplémentaire de l'existence de flux d'élèves vivant dans des quartiers défavorisés et fréquentant des écoles situées dans des quartiers plus favorisés. Elle indique également le manque d'attractivité des écoles situées dans les quartiers les plus défavorisés, incapables d'attirer des publics plus favorisés.

1.4 Mobilité des élèves

Nous avons jusqu'ici effectué une série de photographies statiques. La question de la mobilité scolaire ouvre une perspective dynamique¹¹.

Premier constat : le taux d'élèves changeant d'école en cours d'enseignement fondamental est un peu plus important à Molenbeek et Koekelberg que dans l'ensemble de la Communauté, et ce pour toutes les années d'étude (colonnes 2 et 5 du tableau 5). Les écoles de Molenbeek et Koekelberg qui ne sont pas en discrimination positive connaissent en général (colonnes 3 et 6) un plus haut taux de mobilité que celui affiché pour l'ensemble des écoles de la Communauté (ce qui peut s'expliquer par le fait que les écoles de Molenbeek et Koekelberg n'étant pas en discrimination positive ont pour la plupart un indice s'éloignant peu du seuil de discrimination positive). Les écoles en discrimination positive des communes étudiées affichent un taux de sortie supérieur à l'étalon communautaire en 2e, 3e et 4 primaire, et inférieur dans les années d'études inférieures.

¹¹ Dans ce point, nous prendrons comme objet d'analyse l'ensemble des écoles fondamentales ordinaires de Molenbeek et Koekelberg, ne prenant en compte d'autres écoles que lorsqu'elles échangent des élèves avec les premières.





Tableau 5 : Pourcentage d'élèves ayant changé d'implantation selon que l'école d'origine était ou non en discrimination positive (mobilité entre janvier 2003 et janvier 2004)

Année d'étude	Molenbeek et Koelelberg			Communauté française		
	Toutes écoles confondues	Statut de l'école d'origine		Toutes écoles confondues	Statut de l'école d'origine	
	comondues	Non D+	D+	Comondues	Non D+	D+
1 ^{re} mat.	16,1%	13,4%	17,9%	13,1%	12,2%	19,3%
2 ^e mat.	19,0%	25,0%	15,4%	13,6%	12,6%	19,2%
1 ^{re} prim.	12,6%	9,8%	14,6%	10,3%	9,6%	15,2%
2 ^e prim.	14,4%	10,5%	17,3%	14,0%	13,6%	16,6%
3 ^e prim.	13,2%	10,3%	15,4%	10,7%	10,2%	13,7%
4 ^e prim.	15,1%	14,6%	15,4%	11,4%	11,2%	12,7%

Note : dans ce tableau, les départs hors de la Communauté ne sont pas comptabilisés comme des changements d'implantation. « D+ » signifie « école en discrimination positive ».

Le deuxième constat est tiré du tableau 6 : les élèves nouvellement scolarisés à Molenbeek et Koekelberg viennent, bien plus souvent que dans le reste de la Communauté, de systèmes éducatifs étrangers ou du système flamand. Les chiffres sont interpellants, surtout pour les écoles en discrimination positive. Chaque année, quelque 10 % des enfants inscrits entre la 2^e et la 6^e primaire étaient l'année précédente scolarisés en dehors de la Communauté, au point que ces élèves représentent la moitié des entrants. Bien que les données ne nous permettent pas de distinguer les élèves venant du système éducatif flamand ou de systèmes étrangers, il est plus que probable que les entrants sont très majoritairement des nouveaux immigrés. Ceux-ci arrivent dans l'espace étudié soit parce qu'ils sont attirés par des

quartiers majoritairement immigrés soit parce qu'ils transitent par un centre pour réfugiés tout proche, le « Petit-Château ».

Autre fait marquant : peu d'élèves entrant en cours de trajectoire dans les écoles de Molenbeek et Koekelberg viennent d'écoles qui ne sont pas en discrimination positive, ce qui témoigne du fait que les écoles de Molenbeek et Koekelberg, surtout celles en discrimination positive, ne peuvent compter sur l'arrivée d'élèves issus d'écoles plus favorisées. Dès lors, les écoles de Molenbeek et Koekelberg ont un flux migratoire totalement déséquilibré avec les écoles plus favorisées : peu d'arrivées et, comme le montre le tableau 7, beaucoup plus de départs.





Tableau 6 : Ecole d'origine des publics inscrits en janvier 2004 en 2^e, 3^e, 4^e, 5^e ou 6^e primaire. Comparaison entre Molenbeek et Koekelberg, d'une part, et l'ensemble de la Communauté française, d'autre part

Type d'école d'origine	Molenbeek et Koekelberg		Communauté	
	Non D+	D+	Non D+	D+
Ordinaire non D+	3,8%	2,3%	9,2%	5,7%
Ordinaire D+	3,5%	7,2%	0,9%	6,4%
Spécialisé	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Hors Communauté	2,1%	9,3%	1,4%	5,2%
Total	9,3%	18,9%	11,6%	17,5%

Mode de lecture (2^e colonne): parmi les élèves inscrits en janvier 2004 dans les écoles de Molenbeek et Koekelberg qui étaient en discrimination positive (« D+ »), 18,9 % étaient de nouveaux inscrits. Ces nouveaux inscrits se répartissaient en quatre catégories, selon la nature de leur école d'origine.

Le tableau 7, centré sur la destination des sortants, montre également que les taux de sortie vers les systèmes extérieurs à la Communauté sont, à Molenbeek et Koekelberg, plus élevés qu'en moyenne dans la Communauté française. Les chiffres concernant les sorties vers l'enseignement spécialisé sont, quant à eux, similaires à la moyenne communautaire.

Tableau 7 : Destination des publics inscrits en janvier 2003 en 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e primaire. Comparaison entre Molenbeek et Koekelberg, d'une part, et l'ensemble de la Communauté française, d'autre part

Type d'école de destination	Molenbeek et Koekelberg		Communauté	
	Non D+	D+	Non D+	D+
Ordinaire non D+	7,7%	5,6%	9,5%	7,1%
Ordinaire D+	1,6%	6,6%	0,7%	5,8%
Spécialisé	0,7%	1,4%	0,8%	1,5%
Hors Communauté	2,0%	3,9%	1,2%	2,5%
Total	12,1%	17,5%	12,2%	16,8%

Mode de lecture (2^e colonne) : parmi les élèves inscrits en janvier 2003 dans les écoles de Molenbeek et Koekelberg qui étaient en discrimination positive (« D+ »), 17,5 % n'étaient plus présents en 2004. Ces sortants se répartissaient en quatre catégories, selon la nature de leur école de destination.





On le voit, les flux ne s'effectuent pas au hasard. C'est ce que montrent aussi des analyses centrées sur les flux d'entrées et de sorties de trois écoles en discrimination positive. 12

La première de ces écoles est en position d'échange fort déséquilibré avec son environnement. Aux écoles de la zone, elle a, en deux ans, fourni 65 élèves, tandis qu'elle n'en a reçu d'elles que 19. De plus, ce n'est gu'avec 4 écoles que le solde migratoire est positif. Encore ne l'est-il que de manière très limitée, l'écart entre les deux flux n'étant jamais supérieur à une unité. Dans son environnement, l'école est donc perçue comme une école du bas de la hiérarchie qu'il importe de quitter quand c'est possible. La direction témoigne de cette réalité : « Quelques parents choisissent de mettre leur enfant chez nous en maternelle, parce que c'est tout près de chez eux, puis choisissent ce qu'ils appellent être « une bonne école » pour les primaires. Parfois d'ailleurs, ils reviennent en 2e ou 3e primaire parce qu'ils ne sont pas contents de l'école choisie ».

La seconde implantation se caractérise par des échanges un peu plus équilibrés avec son entourage. A celui-ci, elle « donne », durant la période observée, 38 élèves. De lui, elle en reçoit 27. On observe par ailleurs une proportion plus importante d'écoles avec lesquelles elle enregistre un solde migratoire positif ou équilibré. Dans cette école, la directrice explique : « Il y a de « bons » élèves qui quittent en fin de maternelle et surtout en fin de 2^e primaire parce que les parents craignent qu'ils n'atteignent pas les compétences demandées, à cause de la population scolaire majoritaire. Ces parents sont très contents de l'école, se rendent compte que leurs enfants sont prêts ... à aller dans une école plus élitiste. Ces changements provoquent une grande frustration des enseignants du premier cycle qui font le maximum pour former les enfants et les voient partir alors qu'ils auraient pu être moteurs pour les cycles suivants. Certains départs concernent aussi des enfants qui ne réussissent pas bien et pour qui les parents pensent que ça va aller mieux ailleurs. Souvent, ces parents ont refusé une orientation vers l'enseignement spécialisé ».

La troisième école est celle où l'on observe le plus grand nombre d'échanges avec l'extérieur : 80 sorties et 99 entrées. Au total, comme l'indiquent ces chiffres, le solde migratoire est positif. Mais le solde varie selon les écoles, étant tantôt positif et tantôt négatif. La répartition spatiale de ces deux types d'écoles est très marquée : les écoles donnant à l'implantation étudiée davantage d'élèves qu'elles n'en reçoivent d'elle sont quasi toutes situées à l'Est. Celles qui en reçoivent davantage qu'elles n'en donnent sont majoritairement situées à l'Ouest. Or, cette répartition spatiale des flux correspond d'assez près à la répartition spatiale des quartiers et des écoles favorisées et défavorisées. Il apparaît donc que l'implantation étudiée, dont l'indice socio-économique est le plus élevé des écoles en discrimination positive dans l'espace étudié, remplit la fonction d'écolepivot : elle reçoit les élèves qui cherchent à quitter les écoles dont le public est très défavorisé, et elle voit partir d'autres élèves vers des écoles au public plus favorisé.

Il existe cependant des mouvements migratoires inverses à ce sens dominant. Les bons chiffres de population que connaît l'école permettent en effet à la direction et aux enseignants de disposer d'un moyen de pression auprès des élèves et des parents pour que les règles de discipline soient respectées. « Sinon, dit la directrice, on renvoie les élèves ». Cette école développe donc une politique claire de sélection de son public, notamment en fonction du parcours antérieur des élèves : « Chez nous aussi, confie la directrice, on choisit. Les élèves qui ont des problèmes de comportement sont priés d'aller voir ailleurs, puisque de toute façon on a trop d'élèves ». Ces dernières années, des listes d'attente existent en primaire, et, en maternelle, la priorité est donnée aux frères et sœurs d'élèves déjà inscrits.

¹² Travaillant sur des petits nombres, nous avons jugé pertinent de cumuler les chiffres d'entrées et de sorties entre janvier 2002 et janvier 2003 ainsi qu'entre janvier 2003 et janvier 2004.





Les flux enregistrés par cette école sont à la fois le résultat d'une stratégie de la direction et de réputations d'écoles largement associées au substrat du quartier dans lequel elles s'insèrent. « Plus on monte vers le Nord, mieux c'est pour les gens, affirme une direction. Dans la hiérarchie, il y a d'abord le bas de

Molenbeek, puis le haut de Molenbeek, puis Koekelberg et enfin Ganshoren. Lorsque l'on veut se distinguer des autres issus de l'immigration, on monte. C'est ainsi qu'à Ganshoren, quartier résidentiel, il y a des enfants étrangers que l'on amène des quartiers de Molenbeek ».

2. L'espace local de Verviers et Dison

Le second espace étudié est celui des communes de Verviers et Dison¹³. Celles-ci comptaient 77.382 habitants en juillet 2005 et couvraient ensemble 47 km², contre 7,1 pour les communes de Molenbeek et Koekelberg. La densité de population y est 10 fois moindre : alors qu'on dénombre 13.700 habitants au km² dans les deux communes bruxelloises, on en compte 1.430 à Verviers et Dison.

2.1 Contexte

En comparaison avec l'espace de Molenbeek et Koekelberg, celui-ci est plus autonome par rapport à son environnement : 92 % des élèves du fondamental y résidant y sont aussi scolarisés, ce qui contraste avec le taux de 66 % observé à Molenbeek et Koekelberg. Une autre différence concerne l'évolution démographique, nettement plus défavorable 14, et dès lors susceptible d'entraîner des difficultés de recrute-

ment pour certaines écoles et d'accentuer la concurrence.

La différence entre les deux territoires bruxellois et verviétois se manifeste aussi au niveau des types de population résidente. Verviers et Dison comptaient 8,1 % d'étrangers, ce qui les situe très loin de la réalité démographique des deux communes bruxelloises (24,5 %). Il apparaît par ailleurs que la situation socio-économique verviétoise est moins favorable que la situation francophone moyenne. Elle est cependant moins dégradée que dans les deux autres espaces étudiés. Un indicateur parmi d'autres en témoigne : en 1999, 16 % des jeunes de moins de 20 ans vivant à Dison ou Verviers habitaient des guartiers dont le niveau socio-économique est inférieur à l'indice -1,5, contre 21 % des jeunes de l'espace de Charleroi Ouest et 52 % des jeunes de Molenbeek et Koekelberg.

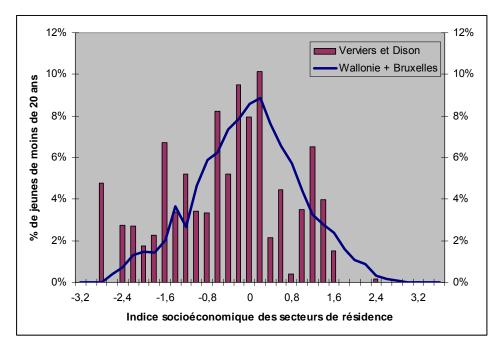
¹⁴ Pour les tranches d'âge concernées par l'enseignement fondamental (3 à 11 ans), on observe qu'après une période de croissance jusqu'en 1995 (où l'on dénombre 8.267 enfants) puis une stabilisation jusqu'en 2000, les deux communes enregistrent une baisse du nombre d'enfants de cet âge. En 2005, on n'en comptait plus que 7.593, soit une diminution de 9 % en 5 ans.



¹³ Localités de Verviers, Ensival, Heusy, Lambermont, Polleur, Petit-Rechain et Stembert pour la commune de Verviers, et localités de Dison et Andrimont pour la commune de Dison.



Graphique 3 : Répartition des jeunes de moins de 20 ans selon les niveaux socio-économiques de leur quartier de résidence. Comparaison de la situation de Verviers et Dison avec celle de la Communauté française



Note : le nombre de jeunes de moins de 20 ans a été calculé en 1999. Les indices socioéconomiques des secteurs sont ceux calculés en 2002 pour les discriminations positives. Les intervalles de classe sont égaux à 0,4 point de cet indice.

Comme à Bruxelles et Charleroi, on observe une certaine contiguïté des quartiers les plus défavorisés. Les six quartiers ayant un indice inférieur à l'indice -2 sont tous situés dans la commune de Verviers. Ils forment deux bandes relativement étroites, ce qui facilite, davantage qu'à Molenbeek et Koekelberg, la fréquentation d'écoles situées dans d'autres quartiers. Les quartiers sous l'indice -0,8 (qui correspond au seuil distinguant les écoles en discrimination positive de celles qui ne le sont pas) forment un ensemble spatial englobant les deux précédents espaces et prenant la forme d'un « V » renversé.

Sur les deux communes de Dison et de Verviers, on dénombre 46 implantations du fondamental (ordinaire ou spécialisé). La densité de l'offre est cependant loin d'égaler celle observée dans la zone

bruxelloise. Là où l'offre est la plus dense, soit dans un cercle de 1.200 mètres de rayon autour du centre de Verviers, on dénombre huit implantations. C'est deux fois moins que dans le territoire bruxellois étudié. On compte cependant 5,2 écoles pour 1.000 enfants dans les deux communes verviétoises contre 2,2 dans les deux communes bruxelloises. L'offre est donc plus fragmentée, composée d'écoles de plus petite taille. Elle est par ailleurs inégalement répartie dans l'espace. Certes, toutes les localités, sauf Polleur, abritent au moins une implantation, mais la localité de Verviers concentre à elle seule 19 des 46 implantations.

Les écoles se différencient par leur taille mais aussi par le niveau socio-économique de la population qu'elles accueillent. La différenciation sociale de ces



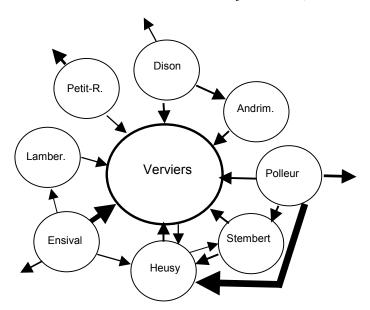


écoles suit évidemment la différenciation sociale des quartiers. Dès lors, l'indice socio-économique des implantations est élevé dans la partie Sud-Est tandis qu'elle est faible au centre et dans l'espace en forme de « V » défini ci-dessus.

Choix d'école 2.2

Comme déjà signalé, l'espace local de Verviers et Dison est relativement autarcique. En 2004, seuls 8 % des élèves de maternel et primaire habitant dans les deux communes étudiées étaient scolarisés en dehors d'elles¹⁵. Les différentes composantes de cet espace autarcique sont par ailleurs liées les unes aux autres. Certes, quasi toutes les localités scolarisent dans leurs écoles au moins 50 % de leur population résidente¹⁶, mais le taux maximal, atteint dans la localité de Verviers, ne dépasse pas 72 %. Des interdépendances existent donc entre les localités. Comme l'indique le graphique 4, ces interdépendances sont essentiellement structurées à partir de la localité de Verviers, qui exerce le plus fort pouvoir d'attraction puisqu'elle capte, selon les localités, 11 à 16 % de leur population scolaire 17. « A Verviers, explique une direction, il y a des écoles secondaires dotées d'une section primaire, ce qui fait qu'assez souvent les plus jeunes enfants d'une famille accompagnent les aînés lorsque ceux-ci entrent en secondaire ». Heusy est un autre pôle attractif. Sauf pour la localité de Dison, Heusy est en effet toujours au troisième rang des lieux de scolarisation après la localité elle-même et Verviers.

Graphique 4 : Principaux flux d'élèves entre la localité de résidence et la localité de scolarisation (janvier 2004)



Les flèches sont proportionnelles au pourcentage d'élèves résidant dans une localité qui sont scolarisés dans une autre. Seuls les flux supérieurs à 8 % sont répertoriés.



¹⁵ Il est logique de constater que, dans les localités situées à la frontière de l'espace local (Dison, Polleur, Ensival et Petit-Rechain), ce taux est plus élevé, dépassant toujours 10 %.

¹⁶ Sauf à Petit-Rechain (45,7 %) et à Ensival (25,6 %).

¹⁷ Seul Ensival a un taux plus élevé (38 %).



Dans cet espace moins urbanisé que celui de Molenbeek et Koekelberg, les choix d'école sont, en toute logique, moins dispersés. Alors que le nombre maximum d'écoles différentes choisies par les élèves résidant dans un même quartier est égal à 110 à Molenbeek et Koekelberg, il n'est ici que de 47¹⁸. Quant à la proportion d'élèves d'un quartier qui est scolarisée dans l'école la plus fréquentée par les élèves de ce quartier, le maximum observé à Molenbeek et Koekelberg était égal à 54 %. Il est ici égal à 85 %¹⁹.

La plus grande concentration des choix d'école dans les communes verviétoises ne signifie cependant pas qu'il y a, dans cet espace, superposition des lieux de résidence et de scolarisation. Le nombre d'écoles différentes choisies et le rôle d'attracteur joué par les écoles de Verviers et de Heusy attestent de l'existence de migrations importantes.

2.3 Ecoles et territoires

On a vu que la majorité des élèves résidant dans l'espace local y sont scolarisés. De manière symétrique, 88,7 % du total des élèves des 46 écoles de Verviers et Dison habitent dans ces communes. Seules quatre implantations recrutent plus de 20 % de leurs élèves en dehors de cet espace. Cela confirme le caractère largement autarcique de cet espace scolaire, du moins en ce qui concerne l'enseignement fondamental ordinaire.

Mais au sein de cet espace, les écoles sont interdépendantes. Leurs aires de recrutement se superposent fréquemment. Quasi toutes, par exemple, recrutent dans des espaces où recrutent également les écoles du centre de Verviers. Les écoles se différencient néanmoins en fonction de leur degré de dépendance par rapport aux quartiers proches de leur lieu d'implantation. On peut rendre compte de ces profils différents en utilisant deux indicateurs : le pourcentage de population de l'école venant du guartier où se situe l'implantation et la part de marché de l'école dans ce même quartier. Les écoles enregistrant de faibles pourcentages sur ces deux variables sont davantage ouvertes sur l'extérieur (elles figurent dans le carré « A » du graphique 5), et l'on n'est pas étonné de constater que les écoles situées dans ce carré sont plus souvent des écoles n'étant pas en discrimination positive. Les écoles en discrimination positive sont par contre majoritaires dans le carré « C » qui rassemble les écoles plus centrées sur leur quartier sans toutefois parvenir à attirer la majorité des élèves de ce quartier. On notera également qu'aucune école en discrimination positive ne parvient à se glisser dans le groupe des écoles ayant simultanément un bon taux de recrutement dans leur quartier et un bon recrutement à l'extérieur (carré « B »). Bref, les écoles en discrimination positive ont, proportionnellement, une aire de recrutement moins large et moins de succès auprès de la population de leur quartier. C'est l'indice qu'une partie des populations de ces quartiers cherche à éviter une scolarisation dans les écoles composées majoritairement d'élèves issus de milieux défavorisés.

¹⁹ Cette différence reste vraie même lorsqu'on calcule la moyenne des taux dans des quartiers ayant un nombre similaire d'élèves.

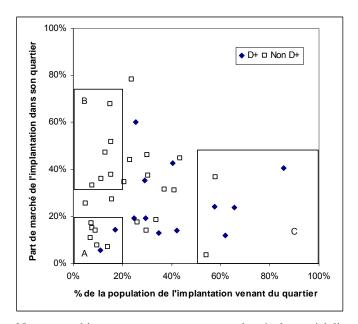


Page 18

¹⁸ Cette différence reste vraie même lorsqu'on retire de la comparaison les quartiers bruxellois comptant plus d'habitants que le quartier verviétois le plus peuplé ou lorsqu'on limite la comparaison à des quartiers ayant un nombre similaire d'habitants scolarisés dans l'enseignement fondamental.



Graphique 5 : Caractérisation des implantations en fonction de deux variables relatives au lieu de recrutement (enseignement fondamental de Verviers et Dison, janvier 2004)



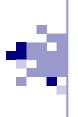
Note : graphique ne tenant pas compte des écoles spécialisées et des écoles situées dans des quartiers comptant moins de 40 élèves.

Légende : A = écoles ouvertes sur l'extérieur ; C = écoles plus centrées sur leur quartier ; B = écoles ayant un bon recrutement local mais parvenant à attirer ailleurs.

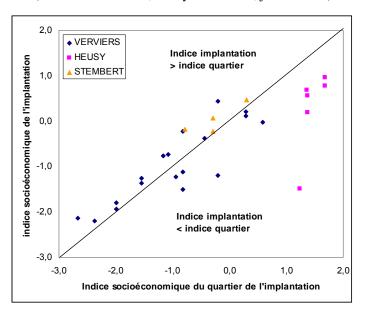
L'aire de recrutement plus circonscrite des écoles en discrimination positive explique pourquoi les implantations les plus défavorisées ont un indice socio-économique relativement similaire à celui du quartier où elles se situent (graphique 6). Le recrutement plus large des écoles moins défavorisées, qui attirent

aussi un public issu des quartiers défavorisés, explique pourquoi, à l'instar de toutes les écoles de Heusy, elles ont un indice socio-économique (parfois très nettement) inférieur à celui de leur quartier. Les écoles situées dans des quartiers ayant un indice socio-économique médian ont un profil plus variable.





Graphique 6 : Comparaison des indices socio-économiques des implantations d'enseignement fondamental ordinaire et des quartiers dans lesquels se situent ces implantations (localités de Verviers, Heusy et Stembert, janvier 2004)



Mode de lecture : chaque point figure une implantation. Celle-ci est caractérisée par deux indices : sur l'axe horizontal, l'indice socio-économique du quartier où se situe l'implantation ; sur l'axe vertical, l'indice socio-économique moyen des quartiers de résidence des élèves. La droite oblique traversant le graphique distingue, en haut, les cas où l'indice de l'implantation est supérieur à l'indice du quartier et, en bas, les cas inverses.

Note : les indices sont ceux calculés à partir de l'étude interuniversitaire réalisée en 2002.

2.4 Mobilité des élèves

En matière de mobilité, le premier constat est inverse à celui dressé pour Molenbeek et Koekelberg : le taux de changement d'école est le plus souvent inférieur à la moyenne de la Communauté, sauf en 1^{re} maternelle et 1^{re} primaire. Le tableau 8 nous indique également que les écoles n'étant pas en discrimina-

tion positive sont, à Verviers, moins touchées par la mobilité que les écoles de ce type en Communauté française alors que les écoles en discrimination positive de Verviers ont un taux de mobilité supérieur à leurs équivalentes en Communauté française. Ainsi, dans les années du primaire, la mobilité touche, à Verviers et Dison, au moins deux fois plus souvent les élèves des écoles en discrimination positive que les autres.





Tableau 8 : Pourcentage d'élèves ayant changé d'implantation selon que l'école d'origine était ou non en discrimination positive. (mobilité entre janvier 2003 et janvier 2004)

	Verviers et Dison			Communauté française		
Année d'étude	Toutes écoles	Statut de l'école d'origine		Toutes écoles	Statut de l'école d'origine	
	confondues	Non D+	D+	confondues	Non D+	D+
1 ^{re} mat.	16,4%	15,8%	17,8%	13,1%	12,2%	19,3%
2 ^e mat.	11,2%	8,5%	19,2%	13,6%	12,6%	19,2%
1 ^{re} prim.	13,1%	9,1%	24,5%	10,3%	9,6%	15,2%
2 ^e prim.	9,8%	7,2%	17,7%	14,0%	13,6%	16,6%
3 ^e prim.	9,8%	7,2%	18,1%	10,7%	10,2%	13,7%
4 ^e prim.	10,2%	8,5%	15,8%	11,4%	11,2%	12,7%

Note : dans ce tableau, les départs hors de la Communauté ne sont pas comptabilisés comme des changements d'implantation

Ces constats ressortent aussi des statistiques de destination des élèves de 1^{re} à 5^e primaire, reprises au tableau 9. Mais ces données nous apprennent également que, pour ce qui concerne les sorties des écoles en discrimination positive, l'essentiel de la différence entre le taux de mobilité verviétois et celui de la Communauté s'explique par des flux plus intenses entre écoles en discrimination positive. On ob-

serve aussi que, en dépit d'un taux global de mobilité inférieur à Verviers pour les écoles n'étant pas en discrimination positive, le taux de mobilité en direction des écoles en discrimination positive est un peu plus élevé que celui enregistré dans la Communauté française. C'est l'indice d'une plus grande perméabilité des frontières entre les deux types d'écoles ordinaires.

Tableau 9 : Destination des publics inscrits en janvier 2003 en 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e primaire. Comparaison entre Verviers et Dison, d'une part, et l'ensemble de la Communauté française, d'autre part.

Type d'école de destination	Verviers et Dison		Communauté	
	Non D+	D+	Non D+	D+
Ordinaire non D+	5,1%	7,6%	9,5%	7,1%
Ordinaire D+	1,5%	8,1%	0,7%	5,8%
Spécialisé	0,8%	1,5%	0,8%	1,5%
Hors Communauté	0,4%	2,2%	1,2%	2,5%
Total	7,8%	19,4%	12,2%	16,8%

Mode de lecture (1^{re} ligne) : à Verviers et Dison, sur l'ensemble des élèves, 5,1 % ont quitté une implantation n'étant pas en discrimination positive (« non D+ ») pour aller dans une école n'étant pas elle-même en discrimination positive. Ce pourcentage équivaut à 9,5 % dans l'ensemble de la Communauté.





Quand on regarde l'origine des flux (tableau 10), cette perméabilité entre les deux catégories d'écoles apparaît également, bien que de manière moins nette. Par ailleurs, les échanges avec les écoles externes à la Communauté sont un peu inférieurs à ceux observés en Communauté et nettement moin-

dres qu'à Molenbeek et Koekelberg. On remarque aussi que les flux au sein de la catégorie des écoles n'étant pas en discrimination positive sont plus faibles que dans la Communauté (mais plus élevés qu'à Molenbeek et Koekelberg).

Tableau 10 : Ecole d'origine des publics inscrits en janvier 2004 en 2^e, 3^e, 4^e, 5^e ou 6^e primaire. Comparaison entre Verviers et Dison, d'une part, et l'ensemble de la Communauté française, d'autre part.

Turne d'école d'origine	Verviers	et Dison	Communauté	
Type d'école d'origine	Non D+	D+	Non D+	D+
Ordinaire non D+	5,2%	6,1%	9,2%	5,7%
Ordinaire D+	1,5%	6,0%	0,9%	6,4%
Spécialisé	0,0%	0,3%	0,1%	0,1%
Hors Communauté	0,5%	4,6%	1,4%	5,2%
Total	7,1%	17,0%	11,6%	17,5%

Mode de lecture (2^e colonne) : parmi les élèves inscrits en janvier 2004 dans l'espace de Verviers et Dison qui étaient en discrimination positive (« D+ »), 17 % étaient de nouveaux inscrits. Ces nouveaux inscrits se répartissaient en quatre catégories, selon la nature de leur école d'origine.

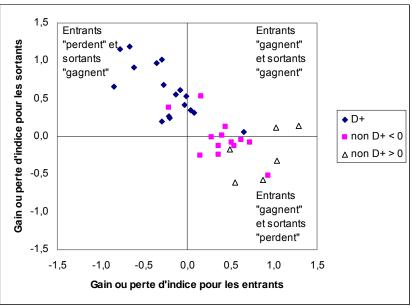
Les flux internes aux deux communes ne s'effectuent pas au hasard. En ne considérant que ces flux, le solde migratoire de chaque implantation est peu lié à l'indice socio-économique de l'école. En général, le solde migratoire est d'autant plus positif que l'école est favorisée. Mais la pente de la droite de corrélation est relativement faible et le taux de corrélation n'est égal qu'à 0,192. Par contre, comme l'indique le graphique 7, la différence d'indice socio-économique

entre l'école d'origine et d'arrivée est fortement corrélée à l'indice socio-économique de l'implantation d'origine ou d'arrivée. Pour la plupart des écoles en discrimination positive, les nouveaux arrivants viennent en moyenne d'écoles plus favorisées et les sortants vont plutôt vers des écoles à public plus favorisé. La situation inverse caractérise les écoles les plus favorisées, et la majorité des écoles occupant une position intermédiaire.





Graphique 7 : Différence d'indice socio-économique pour les entrants et les sortants des implantations fondamentales ordinaires des communes de Verviers et Dison.



Note: Non compris les 4 implantations n'organisant que du maternel ou du primaire. Compte tenu uniquement des échanges entre écoles de Verviers et Dison. Indices socio-économiques de 2002 et changements d'implantations entre janvier 2003 et janvier 2004. Les écoles n'étant pas en discrimination positive sont distinguées en deux groupes selon qu'elles ont un indice inférieur ou supérieur à 0. Ces dernières sont les plus favorisées.

Mode de lecture : chaque point figure une implantation. Le terme « gagnent » est attribué quand les entrants (ou sortants) sont, au temps t+1, dans une école plus favorisée qu'auparavant. Le terme « perdent » est utilisé pour les situations inverses.

Il y a donc, au sein de l'ensemble d'écoles de Verviers et Dison, un nombre non négligeable d'élèves changeant d'école. En totalisant les échanges d'élèves enregistrés entre janvier 2002 et 2003 et entre janvier 2003 et 2004, on dénombre 371 changements d'école au sein de l'enseignement maternel ordinaire. C'est pendant la scolarité primaire que les changements d'école sont les plus fréquents : ils touchent 577 élèves. Les changements sont également nombreux à la jonction du maternel et du primaire, mais plus de 30 % d'entre eux (80 sur 224) étaient inévitables puisqu'ils concernaient des écoles n'organisant que l'enseignement maternel.

Certains changements s'opèrent entre écoles plus ou moins semblables en termes de public. Ainsi, l'une des directions souligne qu'entre deux écoles en discrimination positive appartenant à deux réseaux différents, « les échanges sont fréquents, dans les deux sens. Il s'agit surtout de parents qui pensent que les problèmes sont dans l'école et qui refusent de voir que ça peut être aussi leurs enfants qui ont des problèmes. Un de ces enfants est parti dans l'autre école, puis sa maman a voulu le réinscrire chez nous, ce que j'ai refusé de faire ».





En dépit de l'existence de ces flux « horizontaux », force est de constater que la mobilité se développe dans une structure d'offre relativement hiérarchisée. L'examen de cas d'implantations permet d'avoir une représentation plus concrète de l'organisation de ces flux. Considérons d'abord les deux écoles fondamentales n'organisant pas l'enseignement maternel. A la jonction du maternel et du primaire, elles n'enregistrent forcément que des entrées, mais l'une d'entre elles a un recrutement plus diversifié : les écoles de provenance sont plus nombreuses, alors que l'autre école recrute surtout dans une école maternelle. Au cours de l'enseignement primaire, ces écoles enregistrent aussi de nombreux flux, avec un solde migratoire globalement positif, cependant plus important dans l'école au public nettement plus favorisé. Celle-ci a en effet un solde positif avec quasi toutes les autres. L'autre école, par contre, a un solde nettement négatif avec certaines écoles, et singulièrement avec celles situées au Sud-Ouest, toutes caractérisées par un public nettement plus favorisé.

Nous avons aussi étudié trois cas d'écoles marquées par des processus de fuite. Elles sont toutes trois situées à Verviers et en discrimination positive. Au sein de l'espace local verviétois, le solde migratoire de ces écoles est nettement négatif. Mais ces écoles voient par contre arriver chez elles des enfants jusqu'alors non scolarisés en Communauté française. Elles jouent donc le rôle de sas d'entrée.

D'autres écoles ont, avec les écoles de leur environnement, des échanges plus équilibrés ou plus en leur faveur. Ainsi, une école implantée dans la localité plus aisée d'Heusy a un solde migratoire nettement positif. Elle exerce une réelle attraction, tant au niveau maternel que primaire, et ne recrute pas ses élèves seulement dans le voisinage immédiat. Les deux autres écoles ont des flux plus équilibrés. L'une d'entre elles enregistre plus d'entrées que de sorties lors de la scolarité maternelle et à l'entrée en primaire, mais entretient des flux plus équilibrés au niveau primaire. L'autre école est impliquée dans de très nombreux échanges avec un grand nombre d'implantations. Ces échanges sont relativement équilibrés : le solde migratoire global est nul au sein de l'enseignement maternel, légèrement négatif (-3) à la transition maternel-primaire et positif au sein de l'enseignement primaire (+10)

3. L'espace local de Charleroi Ouest et de Fontaine-l'Evêque

L'espace local étudié dans la région de Charleroi a la forme d'un quartier de tarte. Englobant la partie Ouest de l'agglomération, il comprend l'ensemble de la commune de Fontaine-l'Evêque et quatre localités de la commune de Charleroi. D'Est en Ouest, il est composé successivement de Dampremy, qui jouxte le centre ville, de Marchienne-au-Pont, Monceau-sur-Sambre et Goutroux, puis enfin des trois localités de Fontaine-l'Evêque (du Nord au Sud, Forchies-la-Marche, Fontaine et Leernes). Ce territoire a une superficie totale de 47,6 km².

3.1 Contexte

Le tissu urbain de l'espace se caractérise par deux ruptures de continuité importantes. Dampremy et l'un des quartiers de Marchienne (La Docherie) sont séparés des autres quartiers par une large zone industrielle ainsi que par le canal Charleroi-Bruxelles et la gare de triage de Monceau. La seconde discontinuité se situe entre Goutroux et Fontaine : il y a là des bois et le ring (périphérique). L'espace local se révèle ainsi composé de trois sous-ensembles, figurés dans le





graphique 9 : Dampremy et Marchienne-Docherie, à l'Est ; Marchienne-centre, Monceau et Goutroux, au centre ; Fontaine-l'Evêque à l'Ouest. D'autres discontinuités de plus faible ampleur apparaissent entre Monceau et Goutroux, ainsi qu'entre les trois localités de Fontaine. Au contraire des deux autres espaces, l'espace local que nous avons délimité à Charleroi ne fonctionne donc pas comme un ensemble dont toutes les composantes seraient interdépendantes.

L'espace compte au total quelque 54.000 habitants, dont 31 % résident dans la commune de Fontaine-l'Evêque. Cette dernière est moins urbanisée. La densité n'y est que de 590 habitants par km², contre 1.940 pour les 5 localités étudiées à Charleroi, et ce en dépit de la présence importante de terrains industriels.

L'évolution démographique est globalement négative. A Fontaine-l'Evêque, la population des 3 à 11 ans, après une croissance entre 1991 et 1996, n'a cessé de diminuer. En 10 ans, Fontaine a perdu 8,3 % des effectifs en âge de fréquenter l'école fondamentale. Dans les quatre localités de Charleroi, la situation démographique n'est guère plus favorable. Entre 1991 et 2001, la population des moins de 20 ans a été réduite de 5,9 %. Cette chute démographique est source de pression accrue sur les écoles. Le pourcentage d'étrangers est d'environ 20 %²⁰, soit moins que dans l'espace local bruxellois (24,5 %) et nettement plus qu'à Verviers et Dison (8,1 %).

L'espace étudié a un profil nettement plus défavorisé que la moyenne de la Communauté française (graphique 8): plus de la moitié des jeunes de moins de 20 ans vit dans un quartier dont l'indice socio-économique est inférieur à -1 (contre 16 % dans la Communauté). Moins défavorisé que Molenbeek et Koekelberg, et davantage que Verviers et Dison, l'espace étudié à Charleroi se caractérise aussi par la plus faible proportion de jeunes issus des quartiers les plus défavorisés (inférieurs à l'indice -2): 4,2 % contre 12 % à Verviers-Dison et 40 % à Molenbeek-Koekelberg.

Les quartiers défavorisés sont surtout situés dans le sous-ensemble constitué de Dampremy et de Marchienne-Docherie, à l'Est de l'espace local. Dans l'espace central, ces quartiers sont surtout situés dans la localité de Marchienne. A Fontaine, les quartiers défavorisés sont davantage disséminés. On observe donc une assez forte différenciation des sousespaces : celui de Dampremy-Docherie est le plus défavorisé, comptant presque exclusivement des quartiers dont l'indice socio-économique est inférieur à -1. Vient ensuite l'espace central. Fontaine-l'Evêque est composé d'une plus grande diversité de quartiers et apparaît d'ailleurs légèrement plus favorisé que l'espace de Verviers-Dison.

Dans cet espace local, on dénombre 42 implantations du fondamental ordinaire, soit 6,7 implantations pour 1.000 élèves résidents. Ces chiffres sont nettement plus proches de ceux observés à Verviers et Dison que de ceux, plus élevés, calculés pour Molenbeek et Koekelberg. Cette offre scolaire est inégalement répartie dans l'espace : la majorité des implantations est concentrée dans le sous-espace central (20 implantations); dans le sous-espace Dampremy-Docherie, on compte 8 implantations, et à Fontainel'Evêque, 14. Proportionnellement à sa population, le sous-espace de Dampremy-Docherie semble souséquipé. Il compte en effet 4,5 implantations pour 1.000 élèves résidents, contre 7,4 dans les deux autres sous-espaces. Cette densité moindre peut s'expliquer en partie par la proximité d'une offre complémentaire dans les localités voisines.

Tous les réseaux sont présents dans l'espace, à l'exception du libre non confessionnel. Situation rare, on compte une école protestante. On compte également deux implantations de l'enseignement fondamental spécialisé et cinq établissements d'enseignement secondaire, dont un seul est associé à une école fondamentale. La majorité des élèves fréquentant ces écoles secondaires est inscrite dans les filières de qualification.²¹

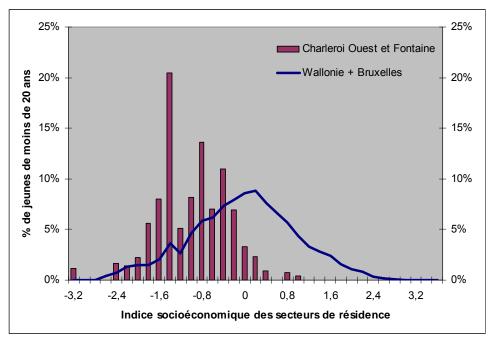
girsef

²⁰ A Fontaine en 2005 : 15,7 %. Dans les quatre localités de Charleroi en 2001 : 21,9 %.

²¹ C'était le cas, en janvier 2004, de 63,6 % des élèves inscrits dans ces écoles aux 2^e ou 3^e degrés.



Graphique 8 : Répartition des jeunes de moins de 20 ans selon les niveaux socio-économiques de leur quartier de résidence. Comparaison de la situation de Charleroi Ouest et de Fontaine avec celle de la Communauté française



Note : le nombre de jeunes de moins de 20 ans a été calculé en 1999. Les indices socioéconomiques des secteurs sont ceux calculés en 2002 pour les discriminations positives. Les intervalles de classe sont égaux à 0,4 point de cet indice.

3.2 Choix d'école

Comme le montre le graphique 9, peu d'élèves résidant dans l'un des sous-espaces se scolarisent dans les deux autres sous-espaces. C'est dire qu'il y a relativement peu d'interdépendance entre les trois sous-ensembles : il n'y a quasi aucun lien entre Fontaine et Dampremy-Docherie, mais ces deux sous-espaces entretiennent quelques liens avec le sous-espace central : bilatéraux dans le cas de Fontaine²²; quasi unilatéraux dans le cas de Dampremy-Docherie (de cet espace vers le centre).

Qu'en est-il des liens entre les diverses composantes pouvant exister au sein de chacun des trois sous-espaces ? Comme l'indique le graphique 9, les liens entre La Docherie et Dampremy ne sont pas très étroits. Seuls 1,1 % des enfants de La Docherie sont scolarisés à Dampremy, tandis que 1,4 % des enfants de Dampremy font le trajet inverse. Ces deux localités ne sont d'ailleurs pas polarisées vers les mêmes centres scolaires externes²³. Dans les deux autres sous-espaces, les liens entre localités sont un

²³ Dampremy est surtout attiré par Charleroi-ville (20 %) puis Jumet (8 %) et Lodelinsart (4,7 %), alors que La Docherie est surtout liée à Jumet (23,5 %) puis à Charleroi Villle (5,5 %) et à Marchienne-centre (2,3 %).



²² 2,6% des élèves de Fontaine sont scolarisés dans l'espace central et 2,7 % des élèves résidant dans l'espace central font le trajet inverse.



Forchies

Forchies

Monceau

Docherie

Dampremy

Charleroicentre

Marchienne

Marchienne

Montigny-leTilleul

Graphique 9 : Schéma synthétique des flux entre lieux de résidence et lieux de scolarisation (enseignement fondamental, janvier 2004)

Note : seuls les flux concernant plus de 2% de la population résidente sont figurés. L'épaisseur des flèches est proportionnelle à la proportion de résidents concernés. Les trois sous-espaces objets de notre étude sont tramés.

peu plus marqués²⁴. Dans l'espace central, Marchienne et Monceau sont les lieux de scolarisation principaux, exerçant une attraction sur les enfants de Goutroux, et échangeant entre eux des élèves²⁵.

Ainsi l'espace étudié apparaît-il fragmenté en trois, voire quatre²⁶, sous-ensembles relativement indépendants. Ces trois ou quatre sous-ensembles, qui ont relativement peu de liens entre eux, entretiennent

girsef

²⁴ Dans l'espace central, Marchienne et Monceau sont les lieux de scolarisation principaux, exerçant une attraction sur les enfants de Goutroux et échangeant entre eux des élèves. Dans le sous-espace de Fontaine-l'Evêque, les localités sont également interdépendantes, bien qu'il y ait peu de flux d'élèves entre Leernes et Forchies-la-Marche, positionnés aux extrémités Nord et Sud de la commune. Il y a par contre des échanges importants entre ces deux localités et celle de Fontaine (avec un net déséquilibre en faveur de Fontaine).

²⁵ On note un lien entre Marchienne et Monceau (avec un déséquilibre en faveur de Monceau), entre Monceau et Goutroux (en faveur de Monceau) et entre Marchienne et Goutroux (totalement déséquilibré en faveur de Marchienne).

²⁶ Si on distingue La Docherie et Dampremy.



par contre des relations d'interdépendance avec d'autres localités externes à l'espace local étudié. En 2004, 28,2 % des élèves du fondamental habitant l'espace local n'y étaient pas scolarisés. C'est nettement plus que dans l'espace Verviers-Dison (8 %), mais un peu moins que dans l'espace bruxellois (34 %). Ce pourcentage diminue à mesure qu'on s'éloigne du centre de Charleroi. Il est très élevé dans le sous-espace de Dampremy-Docherie (44 %), nettement moins élevé dans le sous-espace central (24 %) et encore moindre à Fontaine (19 %). Le centre-ville de Charleroi attire une proportion croissante d'élèves à mesure que le lieu de résidence se rapproche du centre : 3,4 % des enfants de Fontaine fréquentent les écoles du centre, et 13,3 % des élèves de Dampremy-Docherie. Certaines autres localités sont également des pôles d'attraction. Ainsi, une proportion importante des élèves de Dampremy-Docherie est scolarisée à Jumet (15,2 %, soit davantage qu'à Charleroi). Le fonctionnement des écoles de Dampremy-Docherie ne peut donc être compris sans prendre en compte également les écoles de Jumet et Charleroi-ville et, dans une moindre mesure, celles de Lodelinsart et Marcinelle²⁷. Ces multipolarisations sont moins manifestes dans les deux autres sous-espaces, davantage autonomes²⁸.

En résumé, l'espace étudié apparaît donc éclaté entre 3 (voire 4) sous-espaces, en partie placés sous l'influence de pôles scolaires externes, au premier rang desquels Charleroi-centre et, pour l'un des sous-espaces, Jumet.

L'ouverture sur d'autres espaces voisins va de pair avec le fait que nombre de familles font un choix d'école. La diversité de choix d'école effectués par les habitants d'un même quartier est élevée. Les deux indicateurs déjà mobilisés lors de l'analyse des deux autres sous-espaces indiquent que le niveau de diversité des choix se situe entre celui observé à Verviers et Dison (plus faible) et celui observé à Molenbeek et Koekelberg (plus élevé).

De manière concordante avec les observations déjà réalisées dans les espaces bruxellois et verviétois, les élèves scolarisés hors de leur localité de résidence fréquentent en moyenne des écoles plus favorisées. Mis à part à Goutroux, les indices socioéconomiques moyens des écoles de scolarisation sont en effet toujours plus élevés pour les élèves non scolarisés dans leur localité et, plus encore, pour ceux qui sont scolarisés en dehors de l'espace local. Il existe donc manifestement des stratégies de sortie de l'espace socialement défavorisé.

Il est cependant difficile de caractériser les familles qui adoptent de telles stratégies de scolarisation hors de leur espace de résidence pour sortir, dans le champ scolaire, de la ségrégation qu'elles subissent au plan résidentiel. Les statistiques ne nous permettent pas de caractériser le profil socio-économique de ces familles mais seulement celui de leur quartier de résidence. Sur la base de telles données, il apparaît que ceux qui se scolarisent hors de la localité ou de l'espace local viennent en général de quartiers ayant un indice socio-économique similaire à ceux des élèves « sédentaires ». Les différences entre indices ne sont significatives que pour Fontaine et Leernes, deux localités il est vrai plus hétérogènes. En dehors de ces deux localités, les différences de stratégies sont le fait de familles résidant dans des quartiers similaires. Les choix différents qu'elles posent renvoient peut-être à des différences de capital socio-économique ou culturel.

²⁸ Dans le sous-espace central, on note que 2,7 % des enfants fréquentent Montigny-le-Tilleul, 2,4 % Marcinelle et 1,6 % Mont-sur-Marchienne, trois localités frontalières plus favorisées. Quant au sous-espace de Fontaine, il est davantage autonome bien qu'un peu polarisé vers Montignies-le-Tilleul (1,9 %) et vers Anderlues (1,6 %).



_

²⁷ Un peu moins de 3 % des élèves résidant à Dampremy-Docherie fréquentent des écoles de Marcinelle et 3 autres % celles de Lodelinsart.



3.3 Ecoles et territoires

Si une proportion non négligeable (28,2 %) d'élèves résidant dans l'espace se scolarise en dehors de cet espace, à l'inverse, les écoles implantées dans cet espace exercent une attraction relativement réduite. Autrement dit, l'espace étudié apparaît « dominé ». Seuls 13,5 % des élèves inscrits dans les écoles fondamentales ordinaires de l'espace proviennent de l'extérieur. Ce pourcentage est à peu près similaire pour les 3 sous-espaces : 11,3 % pour Dampremy-Docherie, 11,6 % pour Fontaine et 15,9 % pour le sous-espace central, dont le surplus d'attractivité est exclusivement dû à la présence d'une offre rare, celle de l'école protestante, qui ratisse sur un territoire nettement plus large (59 % de ses élèves résident hors de l'espace local), et qui a pour particularité, selon la direction d'une autre école, de développer une approche communautaire où « non seulement les enfants sont scolarisés, mais où les familles sont prises en charge pour trouver un logement meilleur, un boulot... » En dehors de cette école, le taux d'attractivité externe est toujours inférieur à 25 %. Il varie relativement peu d'une école à l'autre : la proportion d'élèves résidant hors de l'espace local ne varie en effet qu'entre 3 et 25 %.

Le fait que l'espace étudié soit plus dépendant de l'extérieur que l'extérieur vis-à-vis de lui se manifeste à travers quelques chiffres. Ainsi, entre Dampremy-Docherie et Jumet, les flux sont totalement déséquilibrés : 34 élèves viennent de Jumet et 270 vont à Jumet. Entre ce même sous-espace et Charleroi, le déséquilibre est semblable : 5 élèves viennent de Charleroi et 236 vont à Charleroi. Dans les autres sous-espaces, et surtout dans celui de Fontaine, plus autonome, le déséquilibre est moindre.

Cette absence d'attractivité explique en partie pourquoi les indices socio-économiques moyens des écoles varient relativement peu au sein de l'espace local. L'indice socio-économique le plus bas est égal à moins 1,845; le plus élevé est égal à moins 0,208. Toutes les implantations de l'espace sont donc sous l'indice 0, point figurant approximativement le centre de la distribution des écoles de la Communauté. Il y a donc une plus grande homogénéité des situations scolaires qu'à Verviers, et même qu'à Molenbeek et Koekelberg, où les indices s'échelonnaient entre moins 2,13 et 0,660.

Assez logiquement, on observe aussi une corrélation étroite entre l'indice du quartier d'implantation de l'école et l'indice de cette école. Cependant, comme dans les deux autres espaces, les écoles situées dans les quartiers les plus favorisés ont, à l'inverse des écoles implantées dans les quartiers les moins favorisés, tendance à avoir un indice socio-économique inférieur à celui de leur quartier, preuve qu'elles accueillent des élèves issus de quartier plus défavorisés.

3.4 Mobilité des élèves

Le taux de sortie de l'implantation d'origine est globalement plus élevé à Charleroi que dans la Communauté. Comme l'indique le tableau 11, l'écart est surtout important pour la catégorie des écoles en discrimination positive (pour l'enseignement primaire, 19,9 % à Charleroi contre 16,8 % en Communauté).

D'autre part, la proportion d'élèves se dirigeant vers l'enseignement spécialisé y est plus importante qu'ailleurs, et ce même dans les écoles qui ne sont pas en discrimination positive. Cette proportion, qui dépasse 1 % dans les écoles n'étant pas en discrimination positive et presque 2 % dans les autres, est d'ailleurs plus importante que dans les espaces bruxellois et verviétois, peut-être en raison d'une offre d'enseignement spécialisé particulièrement dense dans la région. Ces chiffres sont sans doute l'indicateur d'une gestion particulière des élèves connaissant des difficultés scolaires.





On notera aussi que les flux d'élèves entre les écoles en discrimination positive et celles qui ne le sont pas (9,2 % dans un sens et 3,8 % dans l'autre) sont significativement plus importants que dans la Communauté ainsi que dans les espaces bruxellois et verviétois. Cette donnée ne doit cependant pas être trop vite interprétée comme une preuve de plus grande perméabilité des frontières entre les deux catégories d'écoles à Charleroi. Il faut en effet se rappeler que, dans l'espace local, les écoles n'étant pas en discrimination positive ne sont, pour la plupart, guère éloignées du seuil d'admission aux aides complémentaires.

Tableau 11 : Ecole de destination des publics inscrits en janvier 2003 en 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e primaire. Comparaison entre l'espace de Charleroi-Ouest, d'une part, et l'ensemble de la Communauté française, d'autre part.

	Lieu de scolarisation d'origine				
Type d'école de destination	Charleroi-Oue	st et Fontaine	Communauté		
	Non D+	D+	Non D+	D+	
Ordinaire non D+	7,4%	9,2%	9,5%	7,1%	
Ordinaire D+	3,8%	8,1%	0,7%	5,8%	
Spécialisé	1,1%	1,9%	0,8%	1,5%	
Hors Communauté	0,6%	0,7%	1,2%	2,5%	
Total	12,9%	19,9%	12,2%	16,8%	

Mode de lecture (2^e colonne) : parmi les élèves inscrits en janvier 2003 dans les écoles de Charleroi Ouest et de Fontaine qui étaient en discrimination positive (« D+ »), 19,9 % n'étaient plus présents en 2004. Ces sortants se répartissaient en quatre catégories, selon la nature de leur école de destination.

Lorsqu'on observe les origines des entrants (tableau 12), une situation contrastée apparaît. Dans les écoles n'étant pas en discrimination positive, le taux d'entrants est plus élevé dans l'espace local de Charleroi que dans la Communauté. Il l'est nettement plus qu'à Bruxelles et Verviers (12,4 % contre 9,3 et 7,1). A l'inverse, le taux d'entrants dans les écoles en discrimination positive est plus faible qu'ailleurs, y compris qu'à Bruxelles et Verviers

(15 % contre 18,9 et 17). Une partie de l'explication est à trouver dans le moins grand nombre d'enfants jusqu'alors non scolarisés en Communauté française : dans les écoles en discrimination positive, ces élèves représentent moins d'un pour cent des effectifs, alors que ce taux est de 4,6 % à Verviers et de 9,3 % à Bruxelles. On note à nouveau l'importance relative des flux entre les écoles en discrimination positive et celles qui ne le sont pas.





Tableau 12 : Ecole d'origine des publics inscrits en janvier 2004 en 2^e, 3^e, 4^e, 5^e ou 6^e primaire. Comparaison entre l'espace de Charleroi-Ouest, d'une part, et l'ensemble de la Communauté française, d'autre part.

	Lieu de scolarisation de destination				
Type d'école d'origine	Charleroi-Ouest et Fontaine		Communauté		
	Non D+	D+	Non D+	D+	
Ordinaire non D+	7,2%	7,0%	9,2%	5,7%	
Ordinaire D+	4,7%	6,8%	0,9%	6,4%	
Spécialisé	0,2%	0,4%	0,1%	0,1%	
Hors Communauté	0,4%	0,9%	1,4%	5,2%	
Total	12,4%	15,0%	11,6%	17,5%	

Mode de lecture (2^e colonne): parmi les élèves inscrits en janvier 2004 dans l'espace de Charleroi-Ouest qui étaient en discrimination positive (« D+ »), 15 % étaient de nouveaux inscrits. Ces nouveaux inscrits se répartissaient en quatre catégories, selon la nature de leur école d'origine.

De manière conforme à ce que nous avions observé lors de l'analyse des choix d'écoles, les changements d'implantation s'opèrent, pour l'essentiel, au sein du même sous-espace ou avec des écoles situées en dehors de l'espace local. Les flux entre les trois sous-espaces sont peu fréquents, ce qui confirme le constat de l'autonomie relative de chacun des sous-espaces. Seul le sous-espace Dampremy-Docherie envoie un peu plus de 10 % de ses élèves mobiles vers les autres sous-espaces (surtout celui du centre). Pour les deux autres sous-espaces, ces flux représentent toujours moins de 5 % du total. Les flux vers Monceau peuvent s'expliquer par des déménagements ; une direction de Marchienne constate en effet qu'il y a « beaucoup d'habitations sociales à Monceau, contrairement au quartier de notre école. Ce n'est donc pas étonnant que des enfants partent pour les écoles de cette localité ».

Autre constat important, qui corrobore les faits déjà observés dans les espaces bruxellois et verviétois : les élèves changeant d'école se dirigent vers des écoles nettement moins défavorisées lorsqu'ils quittent l'espace local que lorsqu'ils restent dans leur sous-espace de scolarisation initial (tableau 13). C'est vrai quel que soit le sous-espace dans lequel ils sont initialement scolarisés. Mais c'est dans le défavorisé (Dampremysous-espace le plus Docherie) que la proportion d'élèves quittant l'espace local est de loin la plus élevée. Leur départ des écoles de l'espace local ne les fait cependant pas accéder (en moyenne) à des implantations plus favorisées que celles que fréquentent les élèves restant dans les implantations des deux autres sousespaces.





Tableau 13 : Ventilation des élèves selon qu'ils changent ou ne changent pas d'implantation et selon que la nouvelle implantation se situe dans le même sous-espace ou en dehors de l'espace local

Pour les élèves scolarisés dans le maternel ordinaire en janvier 2003 et en janvier 2004

	Ne changent pas d'im- plantation		Changent d'implantation dans même sous-espace		Vont vers une d'implantation située hors de l'espace local	
Sous-espace de scolarisation initial	%	indice	%	indice	%	Indice
Dampremy et Marchienne-Docherie	80,5%	-1,465	3,8%	-1,530	13,6%	-0,703
Marchienne-centre, Monceau et Goutroux	85,4%	-0,682	7,9%	-0,813	6,0%	-0,304
Fontaine-l'Evêque	83,0%	-0,840	8,6%	-0,963	7,5%	-0,477

Pour les élèves scolarisés dans le primaire ordinaire en janvier 2003 et en janvier 2004

	Ne changent pas d'implantation		Changent d'implantation dans même sous-espace		Vont vers une d'implantation située hors de l'espace local	
Sous-espace de scolarisation initial	%	indice	%	indice	%	Indice
Dampremy et Marchienne-Docherie	82,2%	-1,675	4,5%	-1,334	11,1%	-0,927
Marchienne-centre, Monceau et Goutroux	88,6%	-0,625	5,6%	-0,976	5,3%	-0,270
Fontaine-l'Evêque	86,8%	-0,865	6,3%	-1,126	6,5%	-0,476

Mode de lecture (tableau du bas): parmi les élèves du primaire ordinaire scolarisés en janvier 2003 dans une des implantations du sous-espace de Dampremy et Marchienne-Docherie, 82,2 % des élèves encore présents l'année suivante dans l'enseignement primaire ordinaire de la Communauté étaient restés dans la même implantation, tandis que 4,5 % étaient inscrits dans une autre implantation du même sous-espace et que 11,1 % s'étaient dirigés vers une école située en dehors de l'espace local (ensemble, les trois catégories représentaient 97,8 %; le solde s'étaient dirigé vers une des écoles des deux autres sous-espaces). L'indice moyen des implantations où étaient scolarisés les élèves en janvier 2004 était de –1,675 dans le cas des élèves n'ayant pas changé d'école, de –1,334 dans le cas des élèves ayant changé d'implantation mais étant restés dans le même sous-espace, etc.

Cette recherche d'un « mieux » est perçue par les acteurs interrogés. Ainsi, une inspectrice estime que « cela arrive souvent que l'on veuille se distinguer d'une population en allant vers une école « plus dure ». Les parents mettent leurs enfants près de chez eux au départ. Et puis, quand les enfants parlent bien, se débrouillent bien, on les change d'école, on va « ailleurs », dans une école qui a une meilleure image. Où est cet « ailleurs » ? Ailleurs, c'est par exemple à Gosselies. Ou si on reste à Fontaine, c'est aller soit d'une implantation communale vers une implantation libre, soit d'une implantation libre

vers une implantation communale. On cherche à aller vers le « mieux ». Dans certains quartiers, le mieux, c'est le libre ; dans d'autres, le mieux c'est le communal. En général, les parents essaient quand même de ne pas trop s'éloigner ».

Les départs s'effectuent la plupart du temps vers des écoles ayant un indice supérieur à celui de l'école d'origine. L'indice de l'école de destination est en général plus élevé lorsque cette implantation est située dans les localités frontalières et, plus encore lorsqu'elle est située au-delà de cette zone limitrophe.

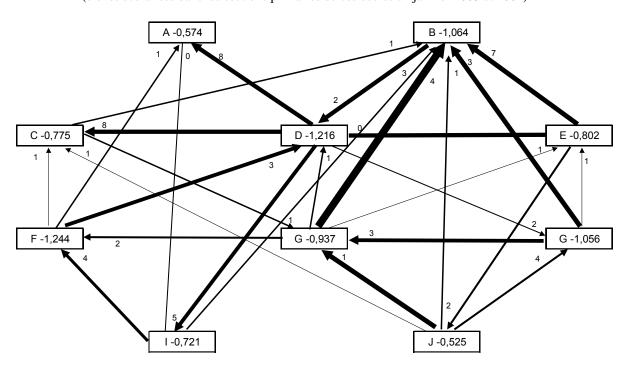




L'importance des flux peut varier d'une école à l'autre (pas seulement en fonction de la taille). Les destinations sont également très variées. En témoigne le graphique 10 illustrant les flux entre les dix implantations du sous-espace central (pour les élèves scolarisés en primaire). Vingt-sept de ces 45 couples d'implantations ont enregistré un échange d'élèves (dans une des deux directions ou dans les deux) entre janvier 2002 et janvier 2003 et entre janvier 2003 et janvier 2004. Certains de ces flux concernent cependant un petit nombre d'élèves : 6 couples d'écoles se sont échangé un ou deux élèves et 10 s'en sont échangé trois ou quatre. Mais des liens plus importants existent aussi : 6 couples d'école se sont ainsi échangé au moins 8 élèves en 2 ans, pour l'enseignement primaire uniquement. Le plus important échange d'élèves est égal à 14.

Il y a donc une assez grande dilution des échanges locaux. Trois implantations apparaissent cependant occuper une position centrale dans ces processus d'échange. En effet, alors que dans les 7 autres implantations, le nombre d'élèves entrants et sortants ne dépasse jamais 23, on remarque que, dans ces écoles (« G », « B » et « D » dans le graphique 10), on en compte respectivement 44, 49 et 51. Une de ces implantations (la « B » dans le schéma) occupe une position particulière puisque c'est elle qui enregistre le solde migratoire local le plus élevé (+ 19 élèves). Mais, tout comme l'implantation A, elle aussi caractérisée par un solde migratoire local nettement positif (+ 9), elle n'a pas un tel solde positif avec toutes les implantations. La situation inverse (rien que des soldes négatifs) n'existe pas non plus.

Graphique 10 : Flux d'élèves entre les implantations du sous-espace de Marchienne-centre, Monceau et Goutroux (élèves scolarisés dans les sections primaires de ces écoles en janvier 2003 et 2004)



Note: l'épaisseur des flèches est proportionnelle au nombre total d'élèves échangés entre 2002 et 2003 et entre 2003 et 2004, dans les deux sens; les flèches sont dirigées vers les écoles ayant un solde migratoire positif. Ce solde est mentionné par le chiffre placé à côté de l'école enregistrant le solde migratoire positif. Pour chaque implantation, nous mentionnons l'indice socio-économique de 2002 (maternel et primaire confondus).





Aucune structure hiérarchisée des implantations n'apparaît donc de manière flagrante au sein du sous-espace, contrairement à ce que nous avions, dans une autre recherche, observé au niveau de l'enseignement secondaire d'un autre espace local de Charleroi (Joseph et Delvaux, 2005). Au sein du sous-espace, les statistiques semblent indiquer en effet qu'aucune école (hormis peut-être la « B ») n'apparaît se détacher nettement des autres et se définir comme une école « convoitée ».

On ne remarque pas non plus de liens clairs entre le solde migratoire et l'indice socio-économique. Les

écoles aux soldes les plus nettement positifs (« A », « B » et « C ») ont en effet des indices assez différents. Quant aux implantations ayant les soldes les plus négatifs (« D » et « E »), il ne s'agit pas de celles accueillant les publics les plus défavorisés. Cette absence de hiérarchisation claire, que nous n'avions pas observée dans les deux autres espaces, s'explique sans doute en partie par la plus grande ressemblance des écoles en termes de composition de leur public, et par le fait que les écoles réellement différentes en termes de public se situent en dehors de l'espace étudié.

4. Synthèse

L'analyse comparée de trois espaces locaux permet de saisir les régularités et les variations des phénomènes de choix d'école et de mobilité, et de les rapporter aux caractéristiques de l'espace. Dans un premier point, nous synthétiserons donc ces caractéristiques, décrivant les espaces d'interdépendance, leur cohérence, leurs (in)dépendances par rapport aux espaces environnants, les caractéristiques socioéconomiques et ethniques de leurs populations. Ensuite, nous verrons si ces caractéristiques en partie variables pèsent sur la mobilité des élèves (entre lieu de résidence et de scolarisation, et entre écoles). Dans un troisième temps, nous tenterons de tirer des enseignements pratiques des constats effectués.

4.1 Caractéristiques des espaces locaux d'interdépendance

Les espaces locaux que nous avons étudiés se distinguent d'abord par leur degré d'intégration interne et par leur degré d'indépendance vis-à-vis des espaces environnants. Nous considérons qu'un espace est intégré dès l'instant où une part significative des élèves résidant dans une des localités de cet espace est scolarisée dans d'autres localités de cet espace.

Quant au degré d'indépendance, il est élevé lorsque les élèves résidant dans l'espace sont massivement scolarisés dans les écoles de l'espace, et que ces dernières n'attirent qu'un nombre limité d'élèves résidant en dehors de l'espace. Les espaces que nous avions délimités a priori se sont révélés différents sur ces deux plans. Si l'espace verviétois est à la fois intégré et indépendant de son environnement, celui de Molenbeek et Koekelberg est dépendant de son environnement, tandis que celui de Charleroi cumule à la fois une dépendance par rapport à son environnement et une faible intégration interne. Dans ce dernier cas, il convient d'ailleurs de parler de trois (voire quatre) espaces plutôt que d'un seul. Si l'on prend comme critère prioritaire de définition des espaces l'intégration de leurs composantes, nous devons donc conclure que nous avons étudié cinq espaces plutôt que trois : (1) Molenbeek et Koekelberg, (2) Verviers et Dison, (3) Dampremy et Marchienne-Docherie, (4) Marchienne-centre, Monceau et Goutroux, (5) Fontaine-l'Evêque.

L'espace de Verviers se distingue nettement des quatre autres. Il est très étendu. Son intégration est liée à l'existence d'un pôle central (Verviers) et de





deux pôles secondaires (Heusy et Andrimont). Il est relativement indépendant de son environnement puisque 8 % des élèves qui y résident sont scolarisés en dehors de l'espace et, qu'inversement, 11 % des élèves de cet espace résident en dehors de celui-ci.

Les autres espaces sont bien plus nettement dépendants de leur environnement. Vingt deux % des résidents de Fontaine-l'Evêque sont scolarisés ailleurs. C'est le cas de 27 % des résidants de Marchienne-Monceau-Goutroux. Le taux est encore plus élevé pour Molenbeek et Koekelberg (34 %). L'espace de Dampremy-La Docherie est quant à lui le plus dépendant de tous les espaces étudiés puisque 47 % de ses résidants sont scolarisés en dehors. Ces quatre espaces ne peuvent donc se comprendre sans considérer aussi leur environnement. Ils entretiennent par rapport à lui une relation de dépendance puisque dans chacun des cas le solde migratoire est en leur défaveur. C'et surtout vrai à Dampremy-La Docherie (11 % d'élèves entrants contre 47 % de résidents sortants), mais aussi à Fontainel'Evêque (12 % d'entrants contre 22 % de sortants), à Molenbeek et Koekelberg (24 % d'entrants contre 34 % de sortants) et à Marchienne-Monceau-Goutroux (16 % d'entrants contre 27 % de sortants).

Des différences se manifestent également quant aux caractéristiques de la population résidente. Il y a une forte proportion d'étrangers dans les trois espaces de Charleroi et surtout dans l'espace bruxellois. Cette proportion est moindre dans l'espace vervié-

tois. Au plan socio-économique, l'espace de Fontaine-l'Evêque est le moins défavorisé. Vient ensuite l'espace verviétois, qui se caractérise néanmoins par une forte minorité de jeunes résidant dans des quartiers très défavorisés. La zone Marchienne-Monceau-Goutroux occupe une position intermédiaire. Les deux autres espaces sont nettement plus défavorisés, mais ils se différencient. Alors que Dampremy et La Docherie sont uniformément composés de quartiers défavorisés puisque moins de 7 % des jeunes habitent dans des quartiers dont l'indice est supérieur à -1, Molenbeek et Koekelberg se caractérisent par une forte dualisation : 40 % de la population résident dans des quartiers très défavorisés et 32 % habitent dans des quartiers dont l'indice est supérieur à -1.

Les îlots de pauvreté avoisinent cependant toujours des espaces plus favorisés, mais les situations varient selon que ces îlots sont plus ou moins étendus. A Verviers, les quartiers défavorisés forment un ensemble de taille assez réduite. Leurs habitants ont dès lors davantage d'opportunités pour trouver à proximité une école plus favorisée. La partie défavorisée de Molenbeek est au contraire intégrée dans un très large espace discriminé. Mais, en contrepartie, l'accès aux écoles plus lointaines est plus aisé à Bruxelles qu'à Verviers en raison de la densité de l'offre et des facilités de transport. Quant aux espaces défavorisés de Dampremy-La Docherie et Marchienne-Monceau-Goutroux, ils forment une aire assez étendue, mais la plupart des résidents ne sont jamais éloignés de quartiers situés hors de l'espace étudié et un peu plus ou nettement plus favorisés.





Tableau 14. Quelques indicateurs caractérisant les cinq sous-espaces

	Molenbeek et Koekelbergh	Dampremy et La Docherie	Marchienne, Monceau et Goutroux	Fontaine- l'Evêque	Verviers et Dison
% d'élèves résidant dans l'espace et scolarisés dans l'espace (2004)	66 %	47 % 27 %		22 %	92 %
% d'élèves des écoles de l'espace résidant en dehors de l'espace (2004)	24 %				11 %
% jeunes < 20 ans vivant dans quartiers très défavorisés (indice < -2)	39,7 %	4,4 %	7,1 %	0,0 %	12,0 %
% jeunes < 20 ans vivant dans quar- tiers défavorisés (indice < -1)	67,7 %	93,5 %	44,0 %	23,4 %	29,6 %
% étrangers dans la population totale (2005)	24,5 %	21,	9 %	15,7 %	8,1 %

4.2 Choix d'école et mobilité

Dans tous les espaces étudiés, l'offre est assez dense, et les familles font usage de la liberté de choix qui leur est octroyée. Dans tous les quartiers, y compris défavorisés, les choix opérés par les familles sont très diversifiés. On est loin de l'idée répandue selon laquelle la scolarisation de l'enseignement maternel et primaire s'effectue dans l'école la plus proche voire dans le quartier. La diversité des choix est corrélée à la densité de l'offre : elle est très élevée dans l'espace bruxellois, élevée dans les espaces carolorégiens et un peu moindre dans l'espace verviétois.

Certaines familles des quartiers défavorisés placent leurs enfants dans des écoles au public davantage mixte et sont, pour cela, prêtes à scolariser leur enfant en dehors de leur quartier. Les familles qui choisissent une école externe à l'espace délimité par l'étude optent en général pour une école significativement plus favorisée que celles disponibles dans l'espace. Autrement dit, les déplacements sont souvent synonymes de recherche d'un lieu de scolarisation subissant moins la ségrégation que le lieu de résidence. Dès lors, bien qu'on observe une forte corrélation entre l'indice socio-économique de l'école et celui de son quartier, on constate que les écoles

des quartiers relativement favorisés ont un indice moindre que celui de leur quartier. En dépit des caractéristiques différenciées des terrains observés, il y a donc au moins un invariant : partout, des familles subissant la ségrégation résidentielle mettent en place des stratégies de sortie au moins partielle de la ségrégation.

Nous n'avons pu déterminer avec certitude quelles sont les caractéristiques de ces publics mobiles dans le champ scolaire : s'agit-il des familles plus favorisées au plan socio-économique ou de familles partageant les caractéristiques socio-économiques des autres mais se distinguant d'elles au plan culturel ou de leurs projets éducatifs ? On connaît mal les fondements de ces pratiques et leurs résultats à moyen terme.

Ces stratégies familiales apparaissent aussi dans les données concernant la mobilité scolaire, autrement dit le changement d'école en cours de trajectoire scolaire. Quels que soient les espaces, cette mobilité est plus fréquente dans les écoles en discrimination positive que dans les autres. C'est notamment le cas à la sortie. Ces sorties sont plutôt « ascendantes », même si une part des élèves, plus importante à Charleroi qu'ailleurs, se dirige vers l'enseignement spécialisé. Nous avons observé un phénomène très





probablement commun à tous les sous-espaces, mais que nous n'avons vérifié que dans l'espace de Charleroi : les élèves mobiles changeant d'espace de scolarisation accèdent en moyenne à des implantations plus favorisées que celles d'origine. Ce résultat est parallèle à celui déjà constaté lors de l'examen des choix d'école. Il atteste qu'une partie des familles subissant la ségrégation résidentielle sont à même de développer des stratégies de sortie de ségrégation au plan scolaire, éventuellement en les accompagnant ou en les faisant suivre de déménagements.

Les autres familles, même si elles changent d'école, demeurent prisonnières d'une sorte de nasse dont il est très malaisé de sortir. Ainsi ces quartiers (et ces écoles), sans cesse réinvestis par de nouvelles populations défavorisées, se voient quittés par les familles les plus entreprenantes...

Bruxelles se distingue par des taux élevés d'arrivée d'élèves non scolarisés dans la Communauté. Ce plus fort taux d'entrée se manifeste aussi bien pour les écoles en discrimination positive que pour les autres, mais sans doute, à l'image des données observées pour l'ensemble de la Communauté (Bouchat et al., 2008), le profil de ces entrants est-il différent dans les deux catégories d'écoles : davantage de belges et d'européens dans les écoles n'étant pas en discrimination positive ; et davantage d'extra-européens dans les autres.

4.3 Constats et politique scolaire

Les études de cas locales que nous avons menées montrent qu'y compris dans l'enseignement fondamental, le quartier de scolarisation est loin d'être toujours le quartier de résidence et que nombre de familles résidant dans des quartiers défavorisés acceptent des déplacements journaliers pour éviter à leur enfant la reproduction, dans le champ scolaire, de la ségrégation vécue au plan résidentiel. Nos études confirment par ailleurs que la mobilité des élèves en cours de trajectoire est élevée mais n'est pas de même nature que dans l'enseignement secondaire. Alors que dans ce dernier niveau, les trajectoires sont massivement descendantes, c'est nettement moins le cas dans le fondamental.

Dans l'enseignement fondamental, la mobilité (aux deux sens de mobilité journalière et de changement d'école en cours de trajectoire) est souvent associée à des stratégies de mobilité sociale. Le libre choix est donc bel et bien utilisé par certaines familles pour développer des stratégies de sortie de leurs conditions. On n'en connaît pas les effets (pour cela, il faudrait faire des suivis de trajectoires scolaires sur un plus grand nombre d'années). On ne connaît pas non plus exactement le profil des populations qui développent ces stratégies, mais il y a tout lieu de croire qu'il s'agit de familles généralement dotées d'un plus fort capital culturel.

La contrepartie de cette utilisation du libre choix est l'instabilité des populations des écoles défavorisées, qui, à la fois, gardent chez elles le public le plus défavorisé et voient arriver des publics encore plus défavorisés, notamment migrants. Le libre choix, et son usage, est donc à la fois vecteur d'une certaine mixité sociale et de la concentration des difficultés dans des écoles.

En Belgique, jusqu'il y a peu, les pratiques des familles se développaient dans un contexte de libre choix et de libre changement d'école entre deux années d'études, avec pour seules contraintes l'éventuelle concurrence des autres familles pour l'accès aux écoles les plus demandées et l'éventuelle sélection à l'entrée effectuée par certaines écoles, auxquelles, il est vrai, des contraintes de plus en plus strictes étaient imposées pour qu'elles respectent l'obligation d'inscrire les enfants en tenant compte exclusivement de leur acceptation du projet d'école et de leur ordre d'arrivée (hormis certaines priorités octroyées à la fratrie et aux élèves provenant d'une école associée).

Le décret « inscription » voté en 2007 et d'application pour la rentrée 2008, a voulu réguler aussi bien les inscriptions que les changements d'école. Mais la régulation des inscriptions ne concernait que l'entrée dans le secondaire et laissait intacts les principes de liberté de choix et de priorité en fonction de la date d'inscription. Quant à la régulation des changements d'école, qui s'appliquait à l'enseignement fondamental et secondaire, les amendements à la version ini-





tiale du décret ont atténué fortement son aspect contraignant. Le contexte n'avait donc pas fondamentalement évolué depuis que nous avions mené la recherche servant de base pour ce Cahier. Il est cependant appelé à évoluer dès l'année prochaine car, suite à une médiatisation des longues files d'attente devant les écoles et aux vives réactions de nombreux acteurs, ce décret est, au moment où nous écrivons ces lignes, en passe d'être voté. Sans remettre en cause la liberté de choix, il supprime la priorité en fonction de la date d'inscription et met en place, pour

départager les trop nombreuses demandes dans les écoles convoitées, un certain nombre de critères plus favorables à une mixité accrue des publics. Notons cependant que les amendements au décret précédent ne concernent pas l'enseignement fondamental. Pas plus que le précédent décret, il n'est donc pas de nature à modifier significativement les phénomènes de mobilité que nous venons de décrire, si ce n'est par ricochet parce qu'il ôte, à terme, la priorité d'inscription octroyée aux élèves venant d'écoles primaires adossées à une école secondaire.

Bibliographie

Bouchat T-M., Delvaux B. et Hindryckx G. (2005), *Discrimination positive et mobilité scolaire*, Rapport de recherche, Cerisis-UCL et SPE-ULg.

Bouchat T-M., Delvaux B. et Hindryckx G. (2008), Mobilité scolaire et composition sociale des écoles. Le cas de l'enseignement fondamental en Communauté française de Belgique. *Les cahiers de recherche en éducation et formation*, n° 62.

Chasse S. et Delvaux B. (2004), Coordination et concertation inter-écoles dans l'enseignement fondamental. Limite et potentialités de la régulation intermédiaire, Cerisis-UCL, Hors série.

Delvaux B. (2005), Régulation des interdépendances entre écoles : vers un modèle de responsabilité collective ?, *Recherches sociologiques*, n°1, pp. 29-51.

Delvaux B. (2005), Ségrégation scolaire dans un contexte de libre choix et de ségrégation résidentielle, in M. Demeuse, A. Baye, M-H. Straeten, J. Nicaise et A. Matoul (eds), *Vers une école juste et efficace*, De Boeck, 2005, pp. 275-295.

Delvaux B., Demeuse M., Dupriez V., Fagnant A., Guisset C., Lafontaine D., Marissal P. et Maroy C. (2005), *Les bassins scolaires : de l'idée au projet. Propositions relatives aux domaines d'intervention, aux instances et aux territoires*, Rapport de recherche.

Demeuse M., Marissal P., Van Hamme G., et Delvaux B. (2002), Proposition de l'équipe interuniversitaire destinée à établir l'indice socio-économique des secteurs statistiques conformément à l'article 4 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives, tel que modifié par l'article 2 du décret du 27 mars 2002, Rapport de recherche.

Joseph M. et Delvaux B. (2005), Les logiques d'action des établissements, reflets de leur position relative dans l'espace local d'interdépendance, *Recherches sociologiques*, 1, pp. 7-27.

Ministère de la Communauté française (2007), Changement d'établissement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice, *Les indicateurs de l'enseignement*, n°2, pp. 34-35

Willaert D. et Deboosere P. (2005), Atlas des quartiers de la population de la Région de Bruxelles-capitale au début du 21^e siècle, Bruxelles, IRIS éditions.





Déjà Parus:

Thiéry F., Zachary M-D., De Villé Ph., Vandenberghe V. (1999) Enseignement initial : les enjeux du développement de l'enseignement supérieur sur fond de crise de l'enseignement secondaire qualifiant, Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n° 1.

Conter B., Maroy C., Urger F. (1999) Le développement de la formation professionnelle continue en Belgique francophone, Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n° 2.

Vandenberghe V. (1999) Regard rétrospectif sur la dynamique des dépenses d'enseignement en Communauté française de Belgique :1988-1998, Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n° 3.

Dupriez V., Maroy C. (1999) Politiques scolaires et coordination de l'action, Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n° 4.

Doray, P. (2000) Les articulations entre formation professionnelle initiale et formation continue au Québec :quelques pistes de travail, *Les cahiers de Recherche du GIRSEF*, n° 5.

Casalfiore S. (2000) L'activité des enseignants en classe. Contribution à la compréhension de la réalité professionnelle des enseignants, Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n°6.

Vandenberghe V. et Zachary M-D. (2000) Efficacité-équité dans l'enseignement secondaire de la Communauté Wallonie Bruxelles : essai d'évaluation dans le cadre d'une comparaison internationale, *Les cahiers de Recherche du GIRSEF*, n°7.

Vandenberghe V. (2000) Enseignement et iniquité : singularités de la question en Communauté Wallonie-Bruxelles, Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n°8.

Guyot J.-L., Bonami M. (2000) Modes de structuration du travail professoral et logiques disciplinaires à l'Université, Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n°9.

Cattonar B. (2001) Les identités professionnelles enseignantes. Ebauche d'un cadre d'analyse. Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n°10.

Maroy C. et Doray, P. (2001) La construction des relations écoles / entreprises. Le cas de la formation en alternance en Communauté Française de Belgique et au Québec, *Les cahiers de Recherche du GIRSEF*, n°11.

Maroy C. (2001) Le modèle du praticien réflexif à l'épreuve de l'enquête, Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n°12.

Mangez E. (2002) Régulation et complexité des rapports familles – écoles, Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n°13.

Waltenberg F. D. (2002) Polarisation et appariements sélectifs des individus. Etat de la question , Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n°14.





Waltenberg F. D. et Vandenberghe V. (2002) Etat des lieux de mobilité des élèves en cours de scolarité primaire en Communauté française Wallonie – Bruxelles. Une analyse économique et quantitative, *Les cahiers de Recherche du GIRSEF*, n°15.

Casalfiore S. (2002) Les petits conflits quotidiens dans les classes de l'enseignement secondaire. I. Nature et sens des transgressions sociales à l'origine des conflits dans la dyade enseignant-élève, *Les cahiers de Recherche du GIRSEF*, n°16

De Villé Ph. (2002) Equal opportunity in the educational system and the ethics of responsibilty, Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n°17

Maroy M. et Cattonar B. (2002) Professionnalisation ou déprofessionnalisation des enseignants ? Le cas de la Communauté française de Belgique. Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n°18.

Dauphin N. et Verhoeven M. (2002) La mobilité scolaire au cœur des transformations du système scolaire. Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n°19.

Casalfiore S. (2003) Les petits conflits quotidiens dans les classes de l'enseignement secondaire. II. Nature des stratégies de résolution, *Les cahiers de Recherche du GIRSEF*, n°20

Casalfiore S. (2003) Les petits conflits quotidiens dans les classes de l'enseignement secondaire. III. Conception de l'autorité chez les élèves, Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n°21

Vandenberghe V. (2003) Un enseignement secondaire technique et professionnel (dé)valorisé ?, Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n°22

Dupriez V. (2003) La coordination du travail dans les établissements scolaires: les différentes voies de construction de l'accord, Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n°23

Dupriez V. et Draelants H. (2003) Classes homogènes versus classes hétérogènes : les apports de la recherche à l'analyse de la problématique, Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n°24

Letor C. et Vandenberghe V. (2003) L'accès aux compétences est-il plus (ini)équitable que l'accès aux savoirs traditionnels ?, Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n°25

Galand B. et Gillet M.-P. (2004) Le rôle du comportement de la direction dans l'engagement professionnel des enseignants, Les cahiers de Recherche du GIRSEF, n°26

Dupriez V. et Vandenberghe V. (2004) L'école en Communauté française de Belgique : de quelle inégalité parlons-nous? Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°27

Vandenberghe V. (2004) Achievement Effectiveness and Equity. The role of Tracking, Grade-Repetition and Inter-school Segregation, Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°28





Galand B. et Vanlede M. (2004) Le sentiment d'efficacité personnelle dans l'apprentissage et la formation : Quel rôle joue-t-il? D'où vient-il? Comment intervenir? Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°29

Vandenberghe V. (2004) Les tendances longues de l'accumulation du capital humain en Belgique, *Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation*, n°30

Dupriez V. et Dumay X. (2004) L'égalité dans les systèmes scolaires : effet école ou effet société ? Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°31

Waltenberg F. (2004) What is justice in education? Sketch of answer based on theories of justice and economics. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°32

Frenay M. et Paul C. (2004) Le développement de projets pédagogiques : reflet ou source de l'engagement de l'enseignant universitaire dans ses activités d'enseignement ? Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°33

Dumay X. (2004) Effet établissement : effet de composition et/ou effet des pratiques managériales et pédagogiques ? Un état du débat. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°34

Dupriez V. (2004) La place de l'évaluation comme ressource pour le pilotage des systèmes scolaires : état des lieux en Belgique francophone et en Angleterre. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°35

Dumay X. et Dupriez V. (2004) Effet établissement : effet de processus et/ou effet de composition ? Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°36

Galand B., Bourgeois E. et Frenay M. (2005) The impact of a PBL curriculum on students' motivation and self-regulation. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°37

Bonami M. (2005) Evaluation interne et évaluation externe : concurrence ou complémentarité? Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°38

Galand B. (dir.) (2005) L'échec à l'université en Communauté française de Belgique. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°39

Draelants H. et Giraldo S. (2005) La politique d'éducation au risque de sa réception sur le terrain. Analyse de la mise en œuvre d'un dispositif d'« année complémentaire » dans trois établissements contrastés. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°40

Vandenberghe V. et Debande O. (2005) Deferred and Income-Contigent Higher Education Fees. An empirical assessment using Belgian data. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°41

Maroy C. (2005) Les évolutions du travail enseignant en Europe. Facteurs de changement, incidences et résistances. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°42

Sprietsma M. et Waltenberg F. (2005) The effect of teachers' wages on student achievement: evidence from Brazil. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°43





Vandenberghe V. (2005) Free Higher Education. Regressive Transfer or Implicit Loan? Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°44

Donnay J.-Y. (2005) Sociologie des régulations de l'enseignement technique et professionnel en Communauté française de Belgique. La construction de l'offre de formation. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°45

Frenay M., Wouters P., Bourgeois E. et Galand B. (2005) Evaluation of a Teacher Program in a French-Belgian university: the Use of Teaching Portfolios. *Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation*, n°46

Verhoeven M, Orianne J-F. et Dupriez V. (2005) Vers des politiques d'éducation « capabilisantes » ? Une analyse critique de l'action publique en matière d'éducation. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°47

Draelants H. et Dumay X. (2005) Identités, cultures et images d'établissements scolaires. Un cadre théorique d'interprétation. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°48

Maroy C. (2005) Vers une régulation post-bureaucratique des systèmes d'enseignement en Europe ? Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°49

Waltenberg F.and Vandenberghe V. (2005) What Does It Take to Achieve Equality of Opportunity in Education? An Empirical Investigation Based on Brazilian Data. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°50

Dupriez V. et Dumay X. (2006) Élèves en difficulté d'apprentissage : parcours et environnements éducatifs différenciés en fonction des structures scolaires. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°51

Draelants H. (2006) Le redoublement est moins un problème qu'une solution. Comprendre l'attachement social au redoublement en Belgique francophone. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°52

Letor C. (2006) Reconnaissances des compétences émotionnelles des enseignants comme compétences professionnelles : une analyse des représentations d'acteurs pédagogiques, *Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation*, n°53

Cattonar B., Draelants H., Dumay X. (2007) Exploring the interplay between organizational and professional identity, Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°54

Maroy C. (2007) Pourquoi et comment réguler le marché scolaire?, Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°55.

Maroy C. (2007) L'école à la lumière de la sociologie des organisations. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°56.

Vandenberghe V. (2007) Au-delà de Bologne, la question du 'comment' financer l'enseignement supérieur européen persiste. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°57.

Dupriez V. (2007) Quand les orientations pédagogiques aident à comprendre les modalités de division du travail à l'école : deux études de cas dans l'enseignement primaire. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°58.





Draelants H. (2007) Évolution des usages politiques des savoirs pédagogiques au cours des années quatre-vingt dix en Belgique francophone. Une reconfiguration des relations entre politiques, experts et acteurs de terrain. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°59.

Dumay X. et Dupriez V. (2007) Does the School Composition Effect Really Exist? Some Methodological and Conceptual Considerations. Les *cahiers de Recherche en Éducation et Formation*, n°60.

Sotomayor C. et Dupriez V. (2007) Desarrollar competencias docentes en la escuela: Aprendizajes de una experiencia chilena de asesoría a escuelas de alta vulnerabilidad social y educativa. Les *cahiers de Recherche en Éducation et Formation*, n°61.

Bouchat T.-H., Delvaux B. et Hindryckx G. (2008) Mobilité scolaire et composition sociale des écoles. Le cas de l'enseignement fondamental en Communauté française de Belgique. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°62.

Vause A., Dupriez V. et Dumay X. (2008) L'efficacité des pratiques pédagogiques : la nécessité de prendre en compte l'environnement social. Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation, n°63.

